

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Février 2017

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-sept, le deux février, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, Député-Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

M. Jean-Jacques Bridey - Député-Maire, Mme Laurinda Da Silva, M. Philippe Vafiadès, M. Henri Israël, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Josselin Aubry, Mme Muriel Ethève, M. Alain Perrigault, Mme Cécilia Vala, M. Michel Souillac, M. Marouan El Amrani - adjoints, M. Denis Helbling, Mme Bent Nebi Adda, M. Richard Doms, Mme Annette Perthuis, Mme Evelyne Fournier, Mme Brigitte Gautier, M. Philippe Lecomte, Mme Claire Lefévre, M. Régis Oberhauser, M. Bruno Khélifi, Mme Frédérique Pradier, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, Mme Sandrine Aubert, M. Georges Kibong-Amira, Mme Camille Dubarry-Barbe et M. Renaud Leplat - conseillers.

Etaient représentés :

Madame Marie Chavanon représentée par Monsieur Alain Perrigault
Madame Tiphaine Husson représentée par Madame Brigitte Gautier
Monsieur Jean-Jacques Um représenté par Monsieur Bruno Khélifi
Madame Joanna Daquo représentée par Monsieur Régis Oberhauser
Madame Françoise Labbé représentée par Madame Frédérique Pradier
Monsieur Kaddour Métir représenté par Monsieur Josselin Aubry

Madame Annette Perthuis est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Monsieur le Député-Maire.

I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 6 OCTOBRE, 24 NOVEMBRE ET 14 DECEMBRE 2016

Les procès-verbaux des séances des 6 octobre, 24 novembre et 14 décembre 2016 sont approuvés à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet
29/11/16	2016-180	Passation d'une convention pour la location du gymnase Pierre Périquoi.
29/11/16	2016-181	Passation d'une convention pour l'occupation de dépendances des locaux sis 3 ter, rue Auguste Daix pour des activités administratives.
29/11/16	2016-182	Passation d'une convention pour l'occupation du stade Gaston Roussel pour l'organisation des activités sportives durant l'année scolaire 2016/2017.
01/12/16	2016-183	Autorisation d'occupation de dépendances du domaine public pour l'installation d'une station autonome de mesure de bruit sur le poteau d'éclairage situé face au 18, avenue Gambetta pour une durée d'une semaine.
01/12/16	2016-184	Autorisation d'occupation de dépendances du domaine public pour l'installation d'un stand de vente de livres sur le sentier piétonnier situé devant l'école Barbara le vendredi 2 décembre de 15h45 à 18h30 et le mercredi 7 décembre à 12h00.
05/12/16	2016-185	Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux communaux sis 1, place Pierre et Marie Curie et 4, rue de Chevilly pour des missions tous les 4ème vendredi matin de chaque mois.
05/12/16	2016-186	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 24, rue Villa Thérèse.
05/12/16	2016-187	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un garage sis 5-7, rue des Frères Lumière (Lots n°148, 38 et 73).
05/12/16	2016-188	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 8, rue Voltaire..
08/12/16	2016-189	Passation d'un contrat de cession d'un spectacle intitulé "Contes à la volée" pour une représentation le dimanche 4 décembre 2016 à 11h par Monsieur Vincent François, conteur.
08/12/16	2016-190	Passation d'une convention d'occupation de dépendances du domaine public pour l'organisation d'ateliers de soutien à la parentalité au relais d'assistants maternels situé au 49, avenue de la Division Leclerc.
08/12/16	2016-191	Passation d'une convention pour la mise à disposition du gymnase Pasteur situé allée de la Grenouillère pour l'organisation d'une vente de Noël le mercredi 7 décembre 2016 de 8h00 à 9h00 et de 11h30 à 12h45.
19/12/16	2016-192	Passation d'un contrat pour une ligne de trésorerie interactive d'une durée maximum de 63 jours à compter du 23 décembre 2016.

Date	N°	Objet
19/12/16	2016-193	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 1 à 11 ter, rue Maurice Ténine et 2 à 6, rue Roger Salengro (lots n°2009 et 2031).
19/12/16	2016-194	Passation d'une convention de mise à disposition du stade Gaston Roussel pour l'organisation d'activités sportives le mercredi de 18h30 à 20h30 durant l'année scolaire 2016/2017.
20/12/16	2016-195	Approbation de l'avenant de prolongation à la convention d'occupation du domaine public concernant la parcelle du marché Nord.
22/12/16	2016-196	Passation d'un contrat pour la destruction et l'enlèvement de documents confidentiels.
23/12/16	2016-197	Passation d'une convention d'occupation du gymnase de la Paix pour l'organisation d'activités sportives les 4 et 5 janvier 2017 de 8h00 à 16h00 et de la piste du stade de la Paix les 4 et 5 janvier 2017 de 8h00 à 16h00, le 22 mars 2017 de 8h00 à 12h00 et les 4 et 5 juillet 2017 de 8h00 à 16h00.
23/12/16	2016-198	Renonciation au droit de préemption urbain sur un quart indivis d'un terrain servant de voie de dessert sis 5, allée de la Croix du Sud.
23/12/16	2016-199	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 5, allée de la Croix du Sud.
03/01/17	2017-1	Passation d'un contrat pour la maintenance du logiciel IBEMOL.
03/01/17	2017-2	Passation d'un contrat pour le système PAYBOX SYSTEM.
03/01/17	2017-3	Passation d'un contrat pour la maintenance des progiciels ATAL II et e-ATAL.
03/01/17	2017-4	Passation d'un contrat pour la maintenance du logiciel LOGICIME.
03/01/17	2017-5	Passation d'un contrat pour la maintenance du progiciel INCOVAR+ de gestion des temps.
03/01/17	2017-6	Passation d'un contrat pour la maintenance du progiciel INSER.
03/01/17	2017-7	Passation d'un contrat pour la maintenance du logiciel Libre OPEN-EPM.
03/01/17	2017-8	Passation d'un contrat de droits d'accès relatifs à la gestion de la dette et à la prospective financière.
03/01/17	2017-9	Passation d'un contrat de maintenance du progiciel ASTRE-RH.
03/01/17	2017-10	Passation d'un contrat pour la concession du droit d'utilisation du progiciel IBEMOL.
03/01/17	2017-11	Passation d'un contrat pour le système PAYBOX SYSTEM régie Petite Enfance.
10/01/17	2017-12	Approbation d'une convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école "Les Capucines".
10/01/17	2017-13	Approbation d'une convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école "Les Capucines".
10/01/17	2017-14	Approbation d'une convention pour la mise à disposition de vaisselle en vue de l'organisation d'un repas le dimanche 17 janvier 2017 de 9h00 à 21h00 à la Grange Dîmière.

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 16066 - SOCIETE SMACL ASSURANCES
Intitulé	LOT n° 1 : Marché de services d'assurances Dommages aux biens - bris de machines tous risques informatique et autres matériels - tous risques exposition
Durée initiale et reconduction	1 an jusqu'au 31 décembre 2017 reconductible tacitement trois fois au plus par période d'un an, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020
Montant du marché	Offre de base : 44 535,28 euros TTC.

N° Marché - Titulaire	N° 16067 - SOCIETES PNAS ET ETHIAS
Intitulé	LOT n° 2 : Marché de services d'assurances Responsabilité civile générale et risques annexes (dont individuelle accident)
Durée initiale et reconduction	1 an jusqu'au 31 décembre 2017 reconductible tacitement trois fois au plus par période d'un an, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020
Montant du marché	Offre de base + variante : 11 362,13 euros TTC.

N° Marché - Titulaire	N° 16068 - SOCIETE SMACL ASSURANCES
Intitulé	LOT n° 3 : Marché de services d' assurances Flotte automobile et autos collaborateurs
Durée initiale et reconduction	1 an jusqu'au 31 décembre 2017 reconductible tacitement trois fois au plus par période d'un an, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.
Montant du marché	Offre de base + variante : 40 115,68 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 16069 - SOCIETES GRAS SAVOYE ET AXA
Intitulé	LOT n°4 : Marché de services d' assurances Risques statutaires
Durée initiale et reconduction	1 an jusqu'au 31 décembre 2017 reconductible tacitement trois fois au plus par période d'un an, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.
Montant du marché	Offre de base : franchise : 216 393,00 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 16070 - SOCIETE SARRE ET MOSELLE ET CFDP ASSURANCES
Intitulé	LOT n° 5 : Protection juridique
Durée initiale et reconduction	1 an jusqu'au 31 décembre 2017 reconductible tacitement trois fois au plus par période d'un an, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020
Montant du marché	Offre de base et variante : 4 986,85 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 16071 - COMPAGNIE PLUS PLUS PRODUCTION
Intitulé	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle (Grange Dimière) "chanteuse par accident....a cappella"
Durée initiale et reconduction	5 mars 2017 à 15h
Montant du marché	2 280 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 16072 - COMPAGNIE LE MUR DU SONGE
Intitulé	Contrat de cession du droit de droit de représentation du spectacle (Grange Dîmière) "Je me souviens....."
Durée initiale et reconduction	11 mars 2017 à 20 h 30
Montant du marché	6 800 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 16073 - COMPAGNIE LE RAT DES VILLES
Intitulé	Convention de résidence avec apport en coproduction du spectacle (Grange Dîmière) "Le Déluge"
Durée initiale et reconduction	saison culturelle 2016-2017
Montant du marché	3 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 16074 - COMPAGNIE OCTAVIO
Intitulé	Contrat de cession avec apport en coproduction (Grange Dîmière) "Wonder Woman"
Durée initiale et reconduction	dimanche 5 mars 2017
Montant du marché annuel	1 500 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 16075 - Société française de restauration et services - SODEXO
Intitulé	Assistance technique et approvisionnements pour la restauration scolaire, municipale et du C.C.A.S
Durée initiale et reconduction	1 an renouvelable 3 fois
Montant du marché annuel	Sans montant minimum ni montant maximum.

N° Marché - Titulaire	N° 16076 - LA SACPA
Intitulé	Capture des animaux errants ou dangereux, prise en charge des animaux blessés ou abandonnés, ramassage des animaux morts, sur le territoire de la commune LOT 1 : Capture des animaux errants ou dangereux, prise en charge des animaux blessés ou abandonnés, ramassage des animaux morts, sur le territoire de la commune
Durée initiale et reconduction	1 an renouvelable 3 fois
Montant du marché	sans montant minimum maximum : 10 000 €.

N° Marché - Titulaire	N° 16077 - LA SACPA
Intitulé	Capture des animaux errants ou dangereux, prise en charge des animaux blessés ou abandonnés, ramassage des animaux morts, sur le territoire de la commune LOT 2 : Accueil en fourrière animale
Durée initiale et reconduction	1 an renouvelable 3 fois
Montant du marché	12 348,24 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17001 - Société DAUGERON et FILS
Intitulé	Acquisition et livraison de produits et de matériels d'entretien pour les services municipaux, le C.C.A.S et le SIESCSD LOT 1 : Produits et matériels d'entretien pour sols et surfaces des locaux
Durée initiale et reconduction	Le marché prend effet à compter de sa notification. La durée du marché pourra être prolongée trois fois pour une période de 12 mois.
Montant du marché	Minimum H.T. : 50 000 euros Maximum H.T. : 120 000 euros.

N° Marché - Titulaire	N° 17002 - Société COLDIS
Intitulé	Acquisition et livraison de produits et de matériels d'entretien pour les services municipaux, le C.C.A.S et le SIESCSD LOT 2 : Produits et distributeurs d'essuyage
Durée initiale et reconduction	Le marché prend effet à compter de sa notification. La durée du marché pourra être prolongée trois fois pour une période de 12 mois.
Montant du marché	Minimum H.T. : 25 000 euros Maximum H.T. : 60 000 euros.

IV - AVIS DE LA VILLE SUR L'ADHESION DES COMMUNES DE BRY-SUR-MARNE ET CHENNEVIERES-SUR-MARNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable aux demandes d'adhésion des communes de Bry-sur-Marne et de Chennevières-sur-Marne au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

V - CISPD - DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION - TRANCHE 1 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **22 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention**, d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France pour le financement de l'installation du système de vidéoprotection du montant le plus élevé, attendu à la hauteur de 35 % du coût H.T du dispositif, et a autorisé Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer la convention à venir et tout acte y afférent à intervenir.

VI - CISPD – PERMANENCE POUR L'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE TREMLIN 94

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la mise en place à Fresnes d'une permanence d'accueil pour les femmes victimes de violences qui sera assurée par l'association TREMLIN 94 et a autorisé Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer la convention à venir et tout acte y afférent à intervenir.

VII - CRÈCHE MULTI ACCUEIL DES FRÈRES LUMIÈRE - APPROBATION DU PROJET ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver le programme de la crèche multi accueil de 27 berceaux dans le secteur des Frères Lumière, ainsi que l'enveloppe financière dédiée qui s'élève à 1 193 612 euros H.T, soit 1 430 547 euros T.T.C, et a autorisé Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent à intervenir.

VIII - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNE DE L'HAY-LES-ROSES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC PORTANT SUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE RELATIVE A LA MUTUALISATION DES CUISINES CENTRALES ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE POUR SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE L'HAY-LES-ROSES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre les villes de L'Hay-les-Roses et de Fresnes pour la passation d'un marché public portant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude relative à la mutualisation des cuisines centrales, désignant la commune de L'Hay-les-Roses comme coordonateur, a désigné Mme Chavanon en qualité de membre titulaire, et Mme Brunet-Diné en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué, et a autorisé Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

IX - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES (SIESCSD) POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE MAINTENANCE DES ASCENSEURS, DES MONTE-CHARGES ET DES ELEVATEURS PRESENTS AU SEIN DES BATIMENTS DE LA VILLE ET DES DEUX GYMNASES DU SIESCSD

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le Syndicat Intercommunal des Etablissements du Second Cycle du Second Degré du district de l'Hay-les-Roses (SIESCSD) pour la conclusion d'un marché public portant sur la maintenance préventive et corrective des ascenseurs, des monte-charges et des élévateurs présents au sein des bâtiments de la Ville et des deux gymnases du SIESCSD, désignant la commune comme coordonnateur du groupement de commandes, et a autorisé Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer la convention.

X - APPROBATION DE L'AVENANT A LA PROMESSE DE VENTE CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE FRESNES DAIX POUR LA CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION Q N°102

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **29 voix pour et 6 abstentions**, d'approuver l'avenant n°1 à la promesse à conclure entre la Ville et la société Fresnes Daix pour la cession de la parcelle cadastrée section Q n°102, et a autorisé Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer ledit document.

XI - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION DES ESPACES ET EQUIPEMENTS PUBLICS REALISES DE LA Z.A.C CERISAIE SUD

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de gestion des espaces publics réalisés de la Z.A.C Cerisaie Sud, et a autorisé Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer la convention.

XII - CENTRES DE VACANCES D'ETE 2017 - ENFANTS ET ADOLESCENTS - PARTICIPATION DES FAMILLES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de fixer le barème de participation des familles pour les séjours de vacances organisés durant l'été 2017 de la manière suivante

Pour les séjours des enfants :

	Tranche d'âge	Lieux du séjour	Nombre de jours	Prix du séjour (€)	Tranche						
					QF7	QF6	QF5	QF4	QF3	QF2	QF1
La forêt enchantée	4/5 ans	Seine et Marne	5	298,50	208,95	188,06	164,18	152,24	134,33	119,4	113,43
Voyage au pays des mangas	6 /12 ans	Rhône Alpes	12	934,92	654,44	589,00	514,21	476,81	420,71	373,97	355,27
Trappeur au Lac des Settons	6/10 ans	Bourgogne	6	429,00	300,30	270,27	235,95	218,79	193,05	171,60	163,02
Au fil de l'eau	9/12 ans	Hérault	12	1005,00	703,50	633,15	552,75	512,55	452,25	402,00	381,90

Pour les séjours des adolescents :

Tranches d'âge	Lieux du séjour	Nbre de jours	Prix du séjour (€)	Tranches						
				QF7 70%	QF6 63%	QF5 55%	QF4 51%	QF3 45%	QF2 40%	QF1 38%
12/14 ans	Châtel « les accrocs des sports de montagne »	14	1129,60	790,72	711,65	621,28	576,10	508,32	451,84	429,25
	Châtel "Street attitude"	14	1129,6	790,72	711,65	621,28	576,10	508,32	451,84	429,25
	CapBreton	10	804,50	563,15	506,84	442,48	410,30	362,03	321,80	305,71
	Grèce les Cyclades	14	1786,40	1250,48	1125,43	982,52	911,07	803,88	714,56	678,84
15/17 ans	La Trinité sur Mer	9	861,00	602,70	542,43	473,55	439,11	387,45	344,40	327,18
	L'Italie des lacs	14	1722,00	1205,40	1084,86	947,1	878,22	774,90	688,80	654,36
	D'Amsterdam à Bruxelles	14	1599,00	1119,30	1007,37	879,45	815,49	719,55	639,60	607,62

Et a décidé que la préinscription est accompagnée du versement d'un acompte de 20% de la participation ci-dessus. En cas de désistement, l'acompte de 20% sera conservé par la collectivité, hormis les cas suivants :

- si l'enfant est en incapacité de participer aux séjours. Cette incapacité doit être justifiée par un certificat médical ;
- en cas de décès de l'un des proches de l'enfant (parent, frère, sœur, grands-parents...). Un justificatif sera demandé.

L'acceptation de l'inscription d'un enfant à un séjour de vacances est soumise aux conditions suivantes :

- Résider ou être scolarisé sur la commune de Fresnes ;
- Participer à un seul séjour par an pour chacun des participants.

XIII - APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DU PASSEPORT JEUNES A COMPTER DU 1^{er} MARS 2017

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de fixer les tarifs du passeport jeune à compter du 1^{er} mars 2017 comme suit :

- Carte Pass-découverte (1 ou 2 activités par semaine) : 18,50 euros
- Carte Pass-évasion (3 ou 4 activités par semaine) : 35 euros

-

Et a décidé que ces tarifs s'appliquent aux Fresnois ainsi qu'aux personnes résidant sur le territoire de l'ancienne communauté d'agglomération du Val-de-Bievre, à savoir les communes de l'Hay-les-Roses, Cachan, Gentilly, Kremlin-Bicêtre et Villejuif.

XIV - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT CONCLUE ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA CITE DE LA MUSIQUE - PHILARMONIE DE PARIS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la convention triennale de partenariat conclue entre la Ville le Centre communal d'action sociale et la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, et a autorisé Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer la convention.

La séance est levée à vingt heures et cinquante-deux minutes.

Fresnes, le 06 FEV 2017

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales



Le Député-Maire,

JJB
Jean-Jacques BRIDEY

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2017

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-sept, le deux mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, Député-Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

M. Jean-Jacques Bridey - Député-Maire, Mme Laurinda Da Silva, M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Chavanon, M. Henri Israël, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Josselin Aubry, Mme Muriel Ethève, M. Alain Perrigault, Mme Cécilia Vala, M. Michel Souillac, M. Marouan El Amrani - adjoints, M. Denis Helbling, Mme Bent Nebi Adda, M. Richard Doms, Mme Tiphaine Husson, Mme Annette Perthuis, Mme Evelyne Fournier, M. Philippe Lecomte, Mme Claire Lefèbvre, M. Régis Oberhauser, M. Bruno Khélifi, Mme Frédérique Pradier, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, Mme Sandrine Aubert, Mme Françoise Labbé, M. Georges Kibong-Amira, et M. Renaud Leplat - conseillers.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Jacques Um représenté par Madame Bent Nebi Adda
Madame Brigitte Gautier représentée par Madame Tiphaine Husson
Madame Joanna Daquo représentée par Monsieur Josselin Aubry
Madame Camille Dubarry-Barbe représentée par Madame Frédérique Pradier

Etait absent :

Monsieur Kaddour Métir

Monsieur Philippe Lecomte est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Monsieur le Député-Maire.

I - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
17/01/17	2017-15	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 7, Cité Montjean.	x	x
17/01/17	2017-16	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 50, avenue de la Paix.	x	x
17/01/17	2017-17	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 1, Cité Montjean.	x	x
17/01/17	2017-18	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 35, avenue de la Mairie.	x	x
17/01/17	2017-19	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local d'activité et sept parkings sis 28, avenue des Pépinières.	x	x
17/01/17	2017-20	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un parking sis 1 et 1 bis, rue Jean Moulin (lots n° 24 et 70).	x	x
17/01/17	2017-21	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 31, rue Julien Chaillieux.	x	x
17/01/17	2017-22	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 9, allée du Colonel Rivière (lots n° 74 et 65).	x	x
17/01/17	2017-23	Passation d'un contrat de cession d'un spectacle intitulé "Manger pour Cœur" pour une représentation le samedi 14 janvier 2017 à 17h à la bibliothèque municipale, par Madame Gigi Bigot	Association Esta-Fête	696,01 €
20/01/17	2017-24	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un garage sis 1 bis, 3 et 5, rue Auguste Daix (Lots n° 28, 43 et 93).	x	x
20/01/17	2017-25	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial sis 4, rue de la Butte.	x	x
20/01/17	2017-26	Approbation de la convention de mise à disposition de vaisselle pour l'organisation d'un repas qui se déroulera les jeudis 2 février et 11 mai 2017 à 19 heures à l'Ecomusée du Val-de-Bièvre.	EPT 12	x
27/01/17	2017-27	Passation d'un contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle "Les Coquillages" pour deux représentations le vendredi 16 juin 2017 à 10h et 10h45, à la Grange Dimière.	La compagnie "La Petite Porte"	480 €
27/01/17	2017-28	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 49, rue Yvon.	x	x
27/01/17	2017-29	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 17, rue des Jacinthes.	x	x

27/01/17	2017-30	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 8, avenue de la Cerisaie (lots n° 8004 et 1061).	x	x
01/02/17	2017-32	Approbation de la vente aux enchères de matériels : - Renault Kangou immatriculé 4098 XBL 94 - Renault Twingo immatriculé 8306 YP 94 - Massey Ferguson Tractopelle H40	x	x
02/02/17	2017-33	Passation d'une convention pour la mise à disposition du gymnase Pasteur pour l'organisation de stages sportifs le lundi de 20h30 à 22h30 et le mercredi de 20h à 22h.	Association Dendrobates	x
02/02/17	2017-34	Passation d'une convention pour la mise à disposition du gymnase Barbara pour l'organisation de stages sportifs le mardi de 18h30 à 21h30, le jeudi de 19h30 à 21h30 et le dimanche de 8h30 à 12h.	Association Luv'N'Danse	x
16/02/17	2017-35	Approbation de la convention de mise à disposition du gymnase de la Paix et de personnel en vue de l'organisation de l'assemblée générale de la résidence du Clos la Garenne qui se déroulera le 27 avril 2017.	Cabinet Le Terroir	500 €

II - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 17003 - Société GFI
Intitulé	Contrat de suivi relatif au progiciel ASTRE RH
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2017 - Reconductible 2 fois
Montant du marché	23 748 ,00 euros TTC par an

N° Marché - Titulaire	N° 17004 - Société ICM Services
Intitulé	Maintenance des progiciels LOGILIBRES - EPM et OPEN EPM pour la gestion des activités de la Police municipale et des ASVP
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2017 - Reconductible 2 fois
Montant du marché	1 556,35 euros TTC par an

N° Marché - Titulaire	N° 17005 - Société INCOTEC
Intitulé	Maintenance du progiciel de gestion des temps INCOVAR et matériel associé
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2017 - Reconductible 3 fois
Montant du marché	15 410,41 euros TTC par an

	N° 17006 - Société INSER
Intitulé	Contrat du droit d'utilisation du progiciel INSER outil d'aide à la gestion de la formation du personnel
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2017 - Reconductible 4 fois
Montant du marché	2 919,74 euros TTC par an

N° Marché - Titulaire	N° 17007 - Société FINANCE ACTIVE
Intitulé	Contrat de droits d'accès pour gestion de la dette et la prospective financière
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2017 - Reconductible 2 fois
Montant du marché	13 222,19 euros TTC par an
N° Marché - Titulaire	N° 17008 - Société ARPEGE
Intitulé	Maintenance du logiciel IBEMOL
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2017
Montant du marché	114,13 euros TTC
N° Marché - Titulaire	N° 17009 - Société ARPEGE
Intitulé	Contrat de service PAYBOX SYSTEM - Régie Enseignement Jeunesse
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2017 - Reconductible 4 fois
Montant du marché	1 484,96 euros TTC par an
N° Marché - Titulaire	N° 17010 - Société ARPEGE
Intitulé	Contrat de service PAYBOX SYSTEM - Régie Petite enfance
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2017 - Reconductible 4 fois
Montant du marché	283,45 euros TTC par an
N° Marché - Titulaire	N° 17011 - Société BERGER LEVRAULT
Intitulé	Maintenance progiciels ATAL II ET e-ATAL
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2017 - Reconductible 2 fois
Montant du marché annuel	11 260,80 euros TTC par an
N° Marché - Titulaire	N° 17012 - Société DIGITECH
Intitulé	Maintenance du logiciel LOGICIME (gestion des opérations funéraires en lien avec la M14 et l'état civil)
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2017 - Reconductible 3 fois
Montant du marché annuel	2 261,36 euros TTC par an
N° Marché - Titulaire	N° 17013 - PARTENAIRES FINANCES LOCALES
Intitulé	Réalisation d'un audit financier de la ville
Durée initiale et reconduction	3 mois
Montant du marché	18 120 € TTC pour la partie forfaitaire 3 600 € TTC maximum pour les réunions supplémentaires

N° Marché - Titulaire	N° 17014 - Société SOGETREL
Intitulé	Installation, exploitation maintenance d'un système de vidéoprotection et prestations associées
Durée initiale et reconduction	Du 09/12/2014 au 08/12/2018
Montant du marché	516 926,92 euros TTC

III - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Dans le cadre des dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Député-Maire présente le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2017.

Monsieur le Député-Maire expose les priorités du budget pour l'exercice 2017 et les recettes et dépenses budgétaires pour chacune des sections.

Il présente notamment l'ensemble des investissements structurants prévus pour l'année 2017. Puis, les différents groupes prennent la parole et un débat s'ensuit.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires du budget primitif pour l'exercice 2017.

La séance est levée à vingt heures et cinquante huit minutes.

Fresnes, le 08 MARS 2017

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales



Le Député-Maire,

JJB
Jean-Jacques BRIDEY

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2017

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, Député-Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

M. Jean-Jacques Bridey - Député-Maire, Mme Laurinda Da Silva, M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Chavanon, M. Henri Israël, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Josselin Aubry, Mme Muriel Ethève, M. Alain Perrigault, Mme Cécilia Vala, M. Michel Souillac, M. Marouan El Amrani - adjoints, M. Denis Helbling, Mme Bent Nebi Adda, M. Richard Doms, Mme Tiphaine Husson, M. Jean-Jacque Um, Mme Annette Perthuis, Mme Brigitte Gautier, M. Philippe Lecomte, Mme Claire Lefèbvre, M. Régis Oberhauser, M. Bruno Khélifi, Mme Frédérique Pradier, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, Mme Françoise Labbé, Mme Camille Dubarry-Barbe, et M. Renaud Leplat - conseillers.

Etaient représentées :

Madame Evelyne Fournier représentée par Monsieur Philippe Vafiadès
Madame Joanna Daquo représentée par Monsieur Régis Oberhauser
Madame Sandrine Aubert représentée par Madame Frédérique Pradier

Etaient absents :

Monsieur Josselin Aubry pour le point 11
Madame Claire Lefèbvre du point 12 au point 18
Monsieur Georges Kibong-Amira
Monsieur Kaddour Métir

Madame Françoise Labbé est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Monsieur le Député-Maire.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 FEVRIER 2017

Le procès-verbal de la séance du 2 février est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
24/02/17	2017-36	Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux du théâtre de la Grange Dimière tous les mercredis et jeudis soirs hors période de vacances scolaires.	EPT 12	x
24/02/17	2017-37	Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux du théâtre de la Grange Dimière pour des répétitions du spectacle "AN" du 27 février au 3 mars 2017.	Association OTARIE	x
16/03/17	2017-38	Passation d'un contrat de cession de droit d'un spectacle dans le cadre du défilé du carnaval qui aura lieu le vendredi 7 avril 2017 concernant la création d'une sculpture en ballon.	Agence N	1 200 €

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 17015 - TOTAL MARKETING France
Intitulé	Fourniture de carburants à la pompe, de divers services de station et de péages, à l'aide de cartes accréditatives pour les besoins de la ville de Fresnes, du C.C.A.S et du S.I.S.I.D.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 21/03/2017 - Reconductible 3 fois.
Montant du marché	Montant Min : 60 000 € HT Montant Maxi : 160 000 € HT.

IV - RAPPORT 2017 SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte de la présentation du rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur son territoire.

V - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION ET REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'autoriser une reprise anticipée des résultats dès le vote budget primitif pour l'exercice 2017, et de dire que le solde d'exécution de la section d'investissement sera repris en dépenses d'investissement pour un montant de 1 924 540,68 euros euro, et que l'excédent de fonctionnement sera repris en recettes de fonctionnement pour un montant de 1 935 107,07 euros.

VI - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2017 AUX TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de reconduire les taux d'imposition des trois taxes directes locales de 2016 pour 2017 à l'identique, et ainsi, de les fixer comme suit : taxe d'habitation : 24,36 % ; taxe foncière sur les propriétés bâties part communale : 23,21 % ; taxe foncière sur les propriétés non bâties totale : 49,44 %.

VII - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **25 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions**, d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2017 tel qu'il lui est présenté, et dont la balance générale se présente comme suit :

		Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	Section de fonctionnement	44 390 438,94	42 455 331,87
	Section d'investissement	15 822 027,45	15 189 116,28
Report de l'exercice n-1	Section de fonctionnement		1 935 107,07
	Section d'investissement	1 924 540,68	
	Total	62 137 007,07	59 579 555,22
Restes à réaliser	Section d'investissement	6 677 831,76	9 235 283,61
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	44 390 438,94	44 390 438,94
	Section d'investissement	24 424 399,89	24 424 399,89
	Total cumulé	68 814 838,83	68 814 838,83

VIII - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ASSORTIES DE CONDITIONS AUX ASSOCIATIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité :

- de fixer le montant des subventions accordées en 2017 aux associations conventionnées à la somme totale de 1 198 069,13 euros répartie comme suit :

Amicale du personnel des services municipaux	60 000 euros
Comité des fêtes	30 000 euros
Association amicale sportive de Fresnes	180 000 euros
Association Vallée-aux-Renards animation	341 000 euros
Maison des jeunes et de la culture	335 000 euros
Mission locale Bièvre Val-de-Marne	54 221,13 euros
Mission locale – Point information jeunesse	61 848 euros
Association Fresnes service	30 000 euros
Association Coup de pouce	23 000 euros
Association fresnoise d'aide à domicile aux personnes âgées	70 000 euros
Association la Croix rouge	13 000 euros

- d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées à l'Amicale du personnel des services municipaux, le comité des fêtes, l'association Amicale sportive de Fresnes, l'association Vallée-aux-Renards animation, la Maison des jeunes et de la culture, la Mission locale Bièvre Val-de-Marne, la Mission locale – Point information jeunesse, l'association Fresnes services, l'association Coup de pouce, l'association fresnoise d'aide à domicile aux personnes âgées et l'association la Croix rouge.

IX - CISPD – ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE POUR L'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NOUVELLES VOIES

Après avoir voté, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la mise en place d'un accompagnement administratif et juridique dédié aux victimes de violences conjugales et la mise à disposition d'une salle équipée, en mairie par l'association Nouvelles Voies, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer convention y afférent.

X - MISE A DISPOSITION D'UN SYSTEME D'INFORMATION EN DROIT DES SUCCESSIONS A TITRE EXPERIMENTAL DENOMME « TESTAMENTO » PAR LA SOCIETE CONTRAT FACILE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité d'approuver la convention de mise à disposition d'un système d'information en droit des successions à titre expérimental dénommé « Testamento » entre la Société Contrat Facile et la ville de Fresnes et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à la signer.

XI - APPROBATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2016-121

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité d'approuver la modification suivante de la délibération n°2016-121 du 14 décembre 2016 : « tarif local RATP – 6,50€/m²/mois » au lieu de « tarif local RATP boulevard Pasteur – 6,50€/m²/mois »

XII - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE LA REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité d'approuver la convention d'occupation des dépendances du domaine public au profit de la Régie Autonome des Transports Parisiens pour l'implantation d'un local de 15 m² avenue de la Paix au tarif de 6,50€/m²/mois, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à la signer.

XIII - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LA PASSATION D'UN MARCHE PORTANT SUR LA REALISATION D'ANALYSES BACTERIOLOGIQUES ET LE SUIVI D'HYGIENE DES CUISINES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le C.C.A.S pour la conclusion d'un marché public portant sur la réalisation d'analyses bactériologiques et le suivi de l'hygiène des cuisines et de la restauration collective de la Ville et du C.C.A.S, de désigner la Ville comme coordonnateur du groupement de commandes, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

XIV - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION DE CARS AVEC CHAUFFEUR(S) POUR TRANSPORT TOURISTIQUE, DE LOISIRS, SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le C.C.A.S pour la conclusion d'un marché public portant sur la mise à disposition de cars avec chauffeur(s) pour transport touristique, de loisirs, scolaires et extrascolaires, de désigner la Ville comme coordonnateur du groupement de commandes, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

XV - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PORTANT SUR LES CONTROLES ET VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DANS LES BATIMENTS DE LA VILLE ET DU SYNDICAT, AINSI QUE DES AIRES DE JEUX ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le SIESCSD pour la conclusion d'un marché public portant sur les contrôles et vérifications périodiques réglementaires des équipements techniques dans les bâtiments de la ville et du syndicat, ainsi que des aires de jeux et des équipements sportifs, de désigner la Ville comme coordonnateur du groupement de commandes, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

XVI - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS D'ALARME INCENDIE ET DES SYSTEMES DE DESENFUMAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le SIESCSD pour la conclusion d'un marché public portant sur la maintenance préventive et corrective des installations d'alarmes incendie et des systèmes de désenfumage des bâtiments de la Ville et du SIESCSD, de désigner la Ville comme coordonnateur du groupement de commandes, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

XVII - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES VENTILATIONS MECANIKES CONTROLEES DES BATIMENTS DE LA VILLE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le SIESCSD pour la conclusion d'un marché public portant sur la maintenance préventive et corrective des installations de ventilation mécanique contrôlée (VMC) de leurs bâtiments, de désigner la Ville comme coordonnateur du groupement de commandes, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

XVIII - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de créer 13 postes au tableau des effectifs de la Ville (filière administrative 2- filière technique 7 - filière médico-sociale 4) portant ainsi le total des effectifs de 612 à 625 postes

XIX - APPROBATION DE LA CHARTE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la charte de la vie associative et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à la signer.

XX - APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE A LA DIFFUSION CONCLUE ENTRE LE FESTIVAL DE MARNE ET LA VILLE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la convention d'aide à la diffusion à conclure entre la Ville et le Festi'Val de Marne et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à la signer.

XXI - APPROBATION DE LA CHARTE PARTENARIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET SENTIN'AILES AVEC L'ASSOCIATION HUMAN'APP, LE GROUPE EFREI ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRESNES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la charte partenariale pour le développement du projet Sentin'ailles à conclure entre l'association Human'APP, le groupe EFREI, la Ville et le C.C.A.S de Fresnes et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à la signer.

La séance est levée à vingt et une heure et quarante-deux minutes.

Fresnes, le 31 MARS 2017

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales



Le Député-Maire,


Jean-Jacques BRIDEY

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2017

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, Député-Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

M. Jean-Jacques Bridey - Député-Maire, Mme Laurinda Da Silva, M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Chavanon, M. Henri Israël, M. Josselin Aubry, Mme Muriel Ethève, Mme Cécilia Vala, M. Michel Souillac, - adjoints, M. Denis Helbling, M. Richard Doms, Mme Tiphaine Husson, M. Jean-Jacque Um, Mme Annette Perthuis, Mme Evelyne Fournier, Mme Brigitte Gautier, M. Philippe Lecomte, Mme Claire Lefèbvre, M. Régis Oberhauser, Mme Frédérique Pradier, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, Mme Françoise Labbé, Mme Camille Dubarry-Barbe et M. Renaud Leplat - conseillers.

Etaient représentées :

Madame Sabine Brunet-Diné représentée par Monsieur Philippe Lecomte
Monsieur Alain Perrigault représenté par Monsieur Richard Doms
Monsieur Marouan El Amrani représenté par Monsieur Philippe Vafiadès
Madame Bent Nebi Adda représentée par Madame Marie Chavanon
Madame Joanna Daquo représentée par Madame Tiphaine Husson
Monsieur Bruno Khélifi représenté par Monsieur Denis Helbling
Madame Sandrine Aubert représentée par Madame Nathalie Cosnier

Etaient absents :

Monsieur Georges Kibong-Amira
Monsieur Kaddour Métir

Monsieur Josselin Aubry est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Monsieur le Député-Maire.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 MARS 2017

Le procès-verbal de la séance du 2 mars est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
27/03/17	2017-39	Approbation de la vente aux enchères de matériels : - Renault Kangou immatriculé 1353 TN 94 - Renault Express immatriculé 3128 QA 94.	x	x
28/03/17	2017-40	Passation d'un contrat de tir de feu d'artifice avec le concours de Monsieur Jean-Pierre AZANCOT, artificier, pour le samedi 24 juin 2017.	Eurofêtes Evènements	13 500 €
30/03/17	2017-41	Suppression de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des droits d'utilisation des Tennis municipaux	x	x
30/03/17	2017-42	Approbation d'une convention relative à l'installation de relais radio pour la transmission d'images sur les bâtiments situés 1, Résidence du Val de Bièvre et Résidence La Sablonnière au 20-22, rue Edouard Herriot pour une durée de 5 ans.	Valophis Habitat	100 € / an / Résidence
30/03/17	2017-43	Approbation d'une convention relative à l'installation de relais radio pour la transmission d'images sur les bâtiments situés 1, rue de Verdun pour la Résidence des Anémones et 49, avenue du Parc des Sports aux Thibaudes et ce pour une durée de 5 ans.	Immobilière 3F	100 € / an / Résidence
03/04/17	2017-44	Modification de la régie de recettes instituée pour les encaissements auprès des services de l'enseignement et enfance jeunesse.	x	x
04/04/17	2017-45	Passation d'une convention pour assurer la couverture sanitaire du carnaval du vendredi 7 avril 2017 de 9h à 12h rue Maurice Ténine, place Pierre et Marie Curie et dans le Parc André Villette.	La Croix Rouge Française	x

05/04/17	2017-46	Approbation du renouvellement de la convention d'occupation précaire et révocable pour un logement sis 38, rue de la Garenne.	M. Mme Zitouni	800 € / mois hors charges
13/04/17	2017-47	Modification de la régie de recettes pour l'inscription à l'école municipale des sports, aux diverses activités dans le cadre du passeport jeunes, à l'école multisports et au centre sportif.	x	x
20/04/17	2017-48	Approbation d'une convention de mise à disposition de vaisselle en vue de l'organisation de la kermesse traditionnelle qui se déroulera samedi 10 juin et dimanche 11 juin 2017 sur le terrain paroissial sis 6, place Pierre et Marie Curie.	Association Cité Notre Dame de la Merci	x
25/04/17	2017-49	Approbation d'une convention pour l'organisation du festival "circuit court" édition n°2 qui se déroulera du 5 au 13 mai 2017 au théâtre de la Grange Dîmière.	Théâtre de Rungis, la Maison du Conte de Chevilly-Larue et la Ville de Fresnes	x
25/04/17	2017-50	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase de la Paix et de prêt de matériel (chaises, tables, estrade, sono et barrières Vauban) en vue de célébrations de fêtes religieuses à savoir : - le 21 mai 2017 de 9 h à 21h, - du 27 mai au 24 juin 2017 de 21h à 1h du matin, - le 25 juin 2017 de 6h à 18h, - le 1er septembre 2017 de 6h à 12h.	ACMEF	x
27/04/17	2017-51	Approbation d'un contrat pour le financement des besoins de trésorerie.	Caisse d'Epargne	2 000 000 €
03/05/17	2017-52	Passation d'une convention pour assurer la couverture sanitaire des fêtes de quartier de l'AVARA qui se tiendra le samedi 3 juin 2017 de 10h à 18h à l'AVARA 2, allée du Colonel Rivière.	La Croix Rouge Française	x

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 17020 - PREST'AGENCY
Intitulé	Prestations de spectacles de variétés et d'animations diverses pour les fêtes de l'été 2017 de la ville
Durée initiale et reconduction	Le marché prend effet à sa date de notification (18/04/2017). Les dates prévisionnelles pour l'édition 2017 sont les 10, 24, et 25 juin 2017 (sous réserve de modification par la Municipalité).
Montant du marché	Montant forfaitaire 149 981,14 € TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17021 - IMPRIMERIE RAS
Intitulé	Marche d'impression du journal d'informations locales "PANORAMA"
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la date de réception de la notification (20/04/2017) reconductible 1 fois
Montant du marché	Minimum : 54 000 € TTC Maximum : 108 000 € TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17022 - REBITEC NECROPOLIS
Intitulé	Construction d'un ossuaire au cimetière communal
Durée initiale et reconduction	Le marché est conclu pour une durée de 2 mois . Le délai global et prévisionnel d'exécution des travaux ; compris dans la durée du marché précitée, est de 2 mois maximum, incluant le plan de retrait, la période de préparation. L'exécution des travaux devra être terminée au plus tard la fin de semaine 25
Montant du marché	Montant forfaitaire 32 218,90 € TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17023 - Société Civile Professionnelle d'Avocats SARTORIO - LONQUEUE - SAGALOVITSCH & Associés
Intitulé	Mission de conseil et d'assistance juridique et de représentation en justice de la ville Lot 1 : Urbanisme et aménagement urbain
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification (10/04/2017). Reconductible 3 fois
Montant du marché	Minimum : 3 000 € TTC Maximum : 36 000 € TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17024 - Société Civile Professionnelle d'Avocats SARTORIO - LONQUEUE - SAGALOVITSCH & Associés
Intitulé	Mission de conseil et d'assistance juridique et de représentation en justice de la ville Lot 3 : droit administratif général et gestion du domaine
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification (10/04/2017). Reconductible 3 fois
Montant du marché	Minimum : 3 000 € TTC Maximum : 36 000 € TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17025 - Société Civile Professionnelle d'Avocats SEBAN et Associés
Intitulé	Mission de conseil et d'assistance juridique et de représentation en justice de la ville Lot 2 : droit de la fonction publique et droit social
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification (10/04/2017). Reconductible 3 fois
Montant du marché	Minimum : 3 000 € TTC Maximum : 48 000 € TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17026 - RENAULT RETAIL GROUP
Intitulé	Acquisition de véhicules électriques
Durée initiale et reconduction	2 ans à compter de la notification (10/01/2017) Reconductible 2 fois par période de 1 an
Montant du marché	Sans montant minimum Sans montant maximum

N° Marché - Titulaire	N° 17029 - Société EUROFEU SERVICES
Intitulé	Vérification maintenance des extincteurs mobiles présents au sein des bâtiments de la Ville et du Syndicat (SIESCSD), ainsi que remplacement des extincteurs non conformes lot 1 : Vérification maintenance des extincteurs mobiles présents au sein des bâtiments de la Ville et du Syndicat (SIESCSD)
Durée initiale et reconduction	De la notification (19/04/2017) jusqu'au 31 décembre 2020
Montant du marché	11135,40 € TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17030 - SARL AUBE SECURITE INCENDIE
Intitulé	Vérification maintenance des extincteurs mobiles présents au sein des bâtiments de la Ville et du Syndicat (SIESCSD), ainsi que remplacement des extincteurs non conformes Lot 2 : Remplacement d'extincteurs mobiles
Durée initiale et reconduction	De la notification (19/04/2017) jusqu'au 31 décembre 2020
Montant du marché	Sans montant minimum Montant maximum pour la durée du marché = 43 200 € TTC

IV - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2014-3 PORTANT SUR LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PRET PASSE ENTRE LA SOCIETE VALOPHIS HABITAT ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 71 LOGEMENTS SIS AVENUE DE STALINGRAD

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative au droit de réservation accordé par Valophis Habitat à la Ville en contrepartie de la garantie d'emprunt et de l'attribution de la subvention pour surcharge foncière pour la construction d'un programme de 71 logements sis avenue de Stalingrad et autorise Monsieur le Député-Maire, ou Madame l'adjointe au maire chargée du budget et des finances, à la signer ainsi que l'ensemble des documents annexés à la présente délibération.

V - APPROBATION DES TARIFS POUR LE RESTAURANT COMMUNAL POUR L'ANNEE 2017 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2016-120 EN DATE DU 14 DECEMBRE 2016

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de modifier la délibération n° 2016-120 en date du 14 décembre 2016 comme suit :

- Agent de la trésorerie de Fresnes ayant un indice brut égal ou inférieur à 4743,93 €- ticket rouge (participation de 2,52 euros versé par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et subvention de 1,22 euros)

- Agent de la trésorerie de Fresnes ayant un indice brut supérieur à 474 5,15 €- ticket beige
(participation de 2,52 euros versé par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi)

et indique que les autres tarifs demeurent inchangés et autorise Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à la convention du 31 décembre 2014 définissant les modalités d'accès au restaurant communal pour les agents de la trésorerie ainsi que tout acte y afférent.

VI - JARDINS PARTAGES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ECOLE BARBARA

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la convention entre la Ville et l'école Barbara pour l'usage d'un jardin à vocation pédagogique, sur le temps scolaire, situé face à l'entrée de l'école et autorise Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir et tout document y afférent.

VII - JARDINS PARTAGES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE COLLEGE SAINT-EXUPERY

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la convention entre la Ville et le collège Saint-Exupéry pour l'usage d'un jardin à vocation pédagogique, sur le temps scolaire, situé face à l'entrée du Collège et autorise Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir et tout document y afférent.

VIII - APPROBATION DU DISPOSITIF DE VERBALISATION ELECTRONIQUE ET DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE LA VERBALISATION ELECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Fresnes, autorise Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer ledit document ainsi que tous les actes y afférents ainsi qu'à solliciter une aide financière auprès du fond d'amorçage en faveur des communes ou de leurs groupements faisant l'acquisition des équipements nécessaires à l'utilisation du procès-verbal électronique.

IX - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES PROPRES ET L'INSTALLATION DE BORNES ELECTRIQUES AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à solliciter le concours financier de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain dans le cadre de l'enveloppe prévue pour la transition énergétique et à signer ledit document et tous les documents s'y rapportant.

X - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LA COMMUNE DE FRESNES POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver le projet de convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre le représentant de l'Etat et la commune de Fresnes via le système d'information SRCl iXBus et à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

XI - URBANISME - AVIS SUR L'ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME - BILAN DE LA CONCERTATION

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **25 voix pour, 8 voix contre**, donne un avis favorable sur le projet de P.L.U transmis par l'Etablissement Public de Territoire Grand-Orly Seine Bièvre.

XII - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2016

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver le bilan des acquisitions et cession foncières 2016 qui sera annexé au prochain compte administratif.

XIII - DELEGATION DONNEE AU MAIRE POUR L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, de déléguer personnellement au Maire, pour la durée de son mandat, l'attribution prévue à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

XIV - PETITE ENFANCE - APPROBATION DES NOUVEAUX REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT A L'USAGE DES FAMILLES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver les termes des règlements de fonctionnement des multi accueils, des mini crèches, de la crèche familiale, de la halte garderie et de l'accueil occasionnel, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération, précise que ces règlements de fonctionnement s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2017 et autorise Monsieur le Député-Maire à signer lesdits documents.

XV - APPROBATION DES NOUVELLES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PASSES ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SERVICE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES ET DE L'AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS POUR LES EQUIPEMENTS MATERNELS ET ELEMENTAIRES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, sise quartier de l'Echat - 2, voie Félix Eboué à Créteil (Val-de-Marne), pour le versement des prestations ALSH-périscolaires et ASLH-extrascolaires pour les équipements périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer lesdits documents et tout acte annexe.

XVI - APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DES ACTIVITES DE L'ECOLE MULTISPORTS ET DU CENTRE SPORTIF A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, de fixer, à compter de l'année scolaire 2017-2018, le montant de la participation annuelle des familles à 50 euros par enfant tant pour l'inscription à l'école multisports qu'au centre sportif et dit que les tarifs s'appliquent aux Fresnois ainsi qu'aux personnes résidant sur le territoire des communes de l'établissement public du Grand-Orly Seine Bièvre.

XVII - COURS MUNICIPAUX POUR ADULTES - PARTICIPATION FINANCIERE DES AUDITEURS A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de fixer la participation des auditeurs à compter de l'année scolaire 2017-2018 qui sera appliquée comme suit :

Cours	Participation annuelle
Cours d'alphabétisation et de français	Gratuit
Cours de langue étrangère pour auditeurs fresnois et habitant les communes de l'EPT 12	164,00 €
Cours de langue étrangère pour les auditeurs fresnois et habitant les communes de l'EPT 12, inscription supplémentaire	82,00 €
Cours de langue étrangère pour les étudiants	82,00 €
Cours de langue étrangère pour les auditeurs hors Fresnes et EPT 12	328,00 €
Cours de langue étrangère pour les auditeurs hors Fresnes et EPT 12, inscription supplémentaire	164,00 €

- Dit que les auditeurs doivent être majeurs lors de leur inscription, que la facturation est établie dès la présence de l'auditeur, et exigible dès le second cours de langue, que l'accès des auditeurs non fresnois aux cours municipaux pour adultes ne sera possible que sous réserve de places disponibles et qu'un cours inférieur à cinq auditeurs ne sera pas maintenu.

XVIII - ECOLE D'ART(S) - PARTICIPATION DES ELEVES A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de fixer les participations des élèves de plus de 21 ans demeurant à Fresnes ainsi que ceux résidant dans les communes de l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre, à savoir les communes de : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine, qui seront appliquées comme suit :

Tranche du barème de classement des familles	Cotisation trimestrielle	Participation totale annuelle Plus de 21 ans
7	74,40 €	223,20 €
6	62,60 €	187,80 €
5	53,90 €	161,70 €
4	43,70 €	131,10 €
3	36,40 €	109,20 €
2	29,40 €	88,20 €
1	24,00 €	72,00 €

- Les participations des élèves de moins de 21 ans demeurant à Fresnes ainsi que ceux résidant dans les communes de l'EPT grand-Orly Seine-Bièvre, à savoir les communes de : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine, seront appliquées comme suit :

Tranche du barème de classement des familles	Cotisation trimestrielle	Participation totale annuelle Moins de 21 ans
7	42,80 €	128,40 €
6	36,90 €	110,70 €
5	32,50 €	97,50 €
4	27,40 €	82,20 €
3	23,70 €	71,10 €
2	20,20 €	60,60 €
1	17,60 €	52,80 €

– Les participations des élèves des autres communes seront appliquées comme suit :

Elèves résidant en dehors des communes de Grand - Orly Seine Bièvre	Cotisation trimestrielle	Participation totale annuelle
Elèves ayant une activité salariée à Fresnes	74,40 €	223,20 €
Elèves de moins de 21 ans, étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans inclus	85,50 €	256,50 €
Autres élèves	191,53 €	574,60 €

– Les participations des élèves fréquentant plusieurs cours seront appliquées comme suit :

- Elèves inscrits à 2 ateliers hebdomadaires : participation annuelle au 2^{ème} cours égale à 25% de la participation annuelle demandée pour le 1^{er} cours
- Elèves inscrits à 3 ateliers hebdomadaires : participation annuelle aux 2^{ème} et 3^{ème} cours égale à 50% de la participation annuelle demandée pour le 1^{er} cours

– Les deuxième enfant et suivant(s) d'une même fratrie bénéficieront d'une réduction de 20% sur leur participation annuelle.

– Les participations horaires des élèves pour le suivi d'un stage seront appliquées comme suit :

Elèves de moins de 21 ans résidant sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	2,50 €
Elèves de plus de 21 ans résidant sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	3,50 €
Elèves de moins de 21 ans résidant hors du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	3,50 €
Elèves de plus de 21 ans résidant hors du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	4,50 €

– La participation d'un élève d'un établissement d'enseignement secondaire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre participant à un atelier hebdomadaire découlant d'un partenariat entre un établissement scolaire et l'école d'art, est fixé à 52,80 euros, correspondant au tarif de la tranche 1 des participations des élèves de moins de 21 ans.

L'établissement scolaire effectue le paiement des cotisations annuelles directement à l'école d'art en fonction du nombre d'élèves inscrits.

Toute inscription entraîne le paiement immédiat de la première cotisation trimestrielle, les deux cotisations restantes étant acquittées en début de chaque trimestre. Tout trimestre commencé est du.

XIX - APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA GRANGE DIMIERE THEATRE DE FRESNES A COMPTER DE LA SAISON 2017-2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver les droits d'entrée au théâtre de la Grange Dîmière et les tarifs de l'espace bar à compter de la saison 2017-2018 comme suit :

Spectacles de catégorie A :

Il s'agit des spectacles donnés par des artistes jouissant de notoriété ou d'un public déjà acquis localement, à l'exception des spectacles jeune public et des cafés-concerts.

- tarif plein	18,00 €
- tarif réduit	14,00 €
- demi-tarif	9,00 €
- tarif réservé aux jeunes de moins de 13 ans	7,00 €

Spectacles de catégorie B :

Il s'agit de tous les spectacles à l'exception des spectacles de catégorie A et C, des spectacles jeune public et des cafés-concerts.

- tarif plein	14,00 €
- tarif réduit	9,00 €
- demi-tarif	7,00 €
- tarif réservé aux jeunes de moins de 13 ans	7,00 €

Spectacles de catégorie C :

Il s'agit des petites formes de spectacle données en dehors de la grange dîmière.

- tarif plein	9,00 €
- tarif réduit	7,00 €
- demi-tarif	4,50 €
- tarif réservé aux jeunes de moins de 13 ans	4,50 €

Spectacles pour le jeune public :

- tarif unique	7,00 €
----------------------	--------

Cabaret chanson

- tarif unique	7,00 €
----------------------	--------

Circuit court, festival de scènes voisines

- tarif unique 6,50 €

Représentations scolaires :

- tarif réservé aux jeunes pour les spectacles dans le cadre scolaire 3,50 €

Elèves assistant dans le cadre scolaire à une représentation ouverte au public :

- tarif unique 4,50 €

Carnet de 10 billets non nominatifs :

Les billets sont à utiliser au cours d'une même saison (4 places maximum pour la même représentation).

- tarif unique 70,00 €

Tarif horaire des ateliers artistiques :

Les heures d'atelier sont payables en une seule fois ou au début de chaque trimestre pour les ateliers à l'année :

- tarif unique 4,00 €

Il est rappelé que les spectacles donnés à l'occasion de la présentation de saison et de la journée internationale du droit des femmes sont gratuits et que ceux faisant partie du Festival-de-Marne et du festival Circuit court sont proposés aux tarifs définis par les festivals.

Il est par ailleurs rappelé que le demi-tarif s'applique au public ressortissant aux tranches 1 à 4 du barème de classement des familles.

Par ailleurs, les dispositions relatives au tarif réduit s'appliquent :

- aux personnes de plus de 60 ans ;
- aux chômeurs ;
- aux étudiants ;
- aux mineurs à partir de 13 ans ;
- aux groupes de dix personnes et plus ;
- aux spectateurs ressortissants d'un accord spécifique avec un théâtre ou un festival partenaire : « Colporteurs » ou titulaires d'un « pass » des Théâtrales Charles Dullin.

Par ailleurs, les exonérations concernent :

- les publics défavorisés adressés par les services sociaux via le dispositif « Culture du cœur » ;
- les invités du théâtre, des compagnies (nombre de places défini par contrat) et les professionnels du spectacle.

Le Conseil municipal approuve également les tarifs de l'espace bar comme suit :

- eau, café, thé et petit paquet de chips 1,00 €
 - Boisson non alcoolisée (verre ou canette ou soupe)..... 2,00 €

- Boisson alcoolisée de moins de 12,5° (verre ou canette) et portion de plat salé ou sucré.....	3,00 €
- Sandwich.....	4,00 €
- Assiette complète.....	5,00 €

La séance est levée à vingt et une heures.

Fresnes, le 18 MAI 2017

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales



Le Député-Maire,

Jean-Jacques BRIDEY

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2017

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, Député-Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

M. Jean-Jacques Bridey - Député-Maire, Mme Laurinda Da Silva, M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Chavanon, M. Henri Israël, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Josselin Aubry, Mme Muriel Ethève, M. Alain Perrigault, Mme Cécilia Vala, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Richard Domsps, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier, M. Philippe Lecomte (présent à partir du point 13), Mme Bent Nebi Adda, Mme Annette Perthuis, Mme Evelyne Fournier, M. Denis Helbling, M. Régis Oberhauser, M. Jean-Jacques Um, M. Bruno Khélifi, Mme Tiphaine Husson, Mme Françoise Labbé, Mme Frédérique Pradier (présente à partir du point 9), M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, Mme Sandrine Aubert (présente à partir du point 5), M. Georges Kibong-Amira, Mme Camille Dubarry-Barbe (présente à partir du point 17) et M. Kaddour Métir - conseillers.

Etaient représentés :

Monsieur Michel Souillac représenté par Madame Laurinda Da Silva
Madame Joanna Daquo représentée par Monsieur Régis Oberhauser

Etaient absents :

Monsieur Philippe Lecomte (absent jusqu'au point 12)
Madame Frédérique Pradier (absente jusqu'au point 8)
Madame Sandrine Aubert (absente jusqu'au point 4)
Madame Camille Dubary-Barbe (absente jusqu'au point 16)
Monsieur Renaud Leplat

Monsieur Bruno Khélifi est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Monsieur le Député-Maire.

I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 30 MARS ET 15 MAI 2017

Le vote des procès-verbaux est reporté à la prochaine séance.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
22/05/17	2017-53	Passation d'un avenant n°1 au contrat de maintenance n°970194260 pour l'hébergement du Progiciel PELEHAS.	Agence Française Informatique (AFI)	900 € / an
22/05/17	2017-54	Passation d'un contrat qui annule et remplace le contrat pour la maintenance des Progiciels ATAL II et e-ATAL.	Société Berger-Levrault	12 086,40 € / an
22/05/17	2017-55	Passation d'une convention pour la mise à disposition du logiciel d'évaluation des risques professionnels.	Société NEERIA	3 600 € / an
23/05/17	2017-56	Approbation d'une convention relative à la mise à disposition du stade la Paix situé au 64, avenue de la Paix pour une rencontre sportive interclasses.	l'académie de Créteil	x
24/05/17	2017-57	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 1 et 1 bis, rue Jean Moulin (lots n°37 et 86).	x	x
24/05/17	2017-58	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 1 et 1 bis, rue Jean Moulin (lots n°6 et 50).	x	x
29/05/17	2017-59	Approbation de la vente aux enchères de matériels : Renault Clio immatriculé 3857 ZK 94.	x	x
01/06/17	2017-60	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local d'activité et des garages sis 2, rue du Docteur Charcot (lots n°6002, 4001, 4002, 4003, 4004 et 4005).	x	x
01/06/17	2017-61	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 66-74, boulevard Jean Jaurès (lots n°349 et 143).	x	x
01/06/17	2017-62	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sis 40, rue des Anémones.	x	x
02/06/17	2017-63	Approbation d'une convention relative à l'installation de relais radio sur le bâtiment situé 1, rue des Hirondelles, pour la transmission d'images dans le cadre du dispositif du système de vidéoprotection.	Domaine privés d'OGIF	100 € / an
06/06/17	2017-64	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 19, avenue de la Mairie.	x	x
06/06/17	2017-65	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 4, rue de l'Aqueduc.	x	x
06/06/17	2017-66	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 93, avenue de la Liberté.	x	x

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
09/06/17	2017-67	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 12, avenue de la Mairie.	x	x
09/06/17	2017-68	Passation d'un contrat de cession pour une prestation de "Nail'Art" dans le cadre de l'évènement Fresh'pas ta fête, du samedi 24 juin 2017 de 14h à 18h au Parc André Vilette,	Société Vivien EVENTS	527,50 €
12/06/17	2017-69	Approbation de l'adhésion de la Commune au service d'assistance et de veille juridique.	Société Edition WEKA	8178 € / an
12/06/17	2017-70	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une aire de stationnement sis 12-14, avenue de la Paix et 5-13, avenue de Stalingrad (lots n°5005 et 5054).	x	x
12/06/17	2017-71	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement de voiture sis 1 et 1 bis, rue Jean Moulin (Lots n°34 et 66).	x	x
12/06/17	2017-72	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un parking intérieur sis 2, Villa des Basses Folies (lots n°48 et 100).	x	x
12/06/17	2017-73	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une aire de stationnement sis 12-14, avenue de la Paix et 5-13, avenue de Stalingrad (lots n°5022 et 5058).	x	x
14/06/17	2017-74	Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 29, rue Auguste Daix et 37 à 41, avenue du Parc des Sports (lot n°1632).	x	x
14/06/17	2017-75	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 11, avenue de la République.	x	x
14/06/17	2017-76	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 60, avenue Saint-Exupéry.	x	x
15/06/17	2017-77	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 3, rue Roger Salengro.	x	x
16/06/17	2017-78	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 19, rue Galliéni.	x	x
16/06/17	2017-79	Passation d'un contrat de maintenance et de télé assistance pour l'ensemble des matériels "RFID NEDAP" de la bibliothèque municipale Gabriel Bourdin.	Société NEDAP	2 100 €
19/06/17	2017-80	Acceptation d'un don de 28 balles de tennis.	M. MAUFFREY	x
19/06/17	2017-81	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 3, rue Louis Lépine.	x	x
19/06/17	2017-82	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un garage sis 1, rue Auguste Daix (lots n°10, 16 et 91).	x	x
19/06/17	2017-83	Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain à bâtir sis 20, rue du Général Warabiot (lot B).	x	x
19/06/17	2017-84	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 70, avenue saint-Exupéry.	x	x
19/06/17	2017-85	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 7, rue Galliéni.	x	x

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
19/06/17	2017-86	Passation d'une convention pour assurer la couverture sanitaire des fêtes de la Ville et du feu d'artifice du samedi 24 juin 2017 de 10h à minuit dans la Parc André Villette, en centre-ville.	La Croix Rouge Française	x
19/06/17	2017-87	Passation d'une convention pour assurer la couverture sanitaire des fêtes de la Ville et du feu d'artifice du dimanche 25 juin 2017 de 14h à 20h dans la Parc André Villette, en centre-ville.	La Croix Rouge Française	x
21/06/17	2017-88	Passation d'un contrat de location de matériel "les sulkys" pour l'évènement Fresn'pas ta fête" du samedi 24 juin 2017 de 14h à 18h.	Société Au pays des kangourous	799,33 €
22/06/17	2017-89	Approbation d'une convention de mise à disposition de 20 stands du 8 septembre au 11 septembre pour la tenue du forum des associations.	Ville de Rungis	x
23/06/17	2017-90	Approbation d'une convention pour obtenir le bénéfice du dispositif régional des tickets loisirs.	Conseil régional d'Ile-de-France	x
23/06/17	2017-91	Autorisation d'occupation de dépendances du domaine public pour l'installation d'un stand de vente de billets de tombola sur le sentier piétonnier situé devant l'école Barbara le mercredi 28 juin 2017 de 11h à 13h et le vendredi 30 juin 2017 de 15h à 19h.	Association A.P.I	x
23/06/17	2017-92	Passation d'une convention pour assurer le feu d'artifice du samedi 24 juin 2017 de 10h dans le Parc André Villette, en centre-ville.	Société Eurofêtes Evènements	13 500 €

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 17035 - SOCIETE NEERIA
Intitulé	Mise à disposition d'un logiciel d'évaluation des risques professionnels
Durée initiale et reconduction	1 an renouvelable 2 fois par reconduction expresse avant l'échéance
Montant du marché	3600 € T.T.C

N° Marché - Titulaire	N° 17037 - ASSOCIATION FESTIVAL DE MARNE
Intitulé	"Festi'Val"
Durée initiale et reconduction	à compter de la signature jusqu'au solde des comptes de la représentation
Montant du marché	Coproduction 1er versement : 5 400 euros T.T.C solde : 1 800 euros T.T.C

N° Marché - Titulaire	N° 17038 - COMPAGNIE MONSIEUR K
Intitulé	"Juste avant que la glace ne cède"
Durée initiale et reconduction	à compter de la signature jusqu'à réalisation complète des actions qui y sont décrites
Montant du marché	1 920 € T.T.C Cession : 1 080 T.T.C Transport : 840 T.T.C

IV - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'arrêter le compte de gestion au titre de l'exercice 2016 établi par le comptable du Trésor public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

V - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Conformément aux dispositions légales en vigueur, M. Le Député-Maire sort et la présidence de séance est assurée par Mme Laurinda Da Silva, 1^{ère} Adjointe.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 25 voix pour et 5 voix contre**, d'approuver le compte administratif de l'exercice 2016.

VI - EXERCICE 2017 - RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) POUR L'ANNEE 2016

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de prendre acte du rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine.

VII - EXERCICE 2017 - RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE A L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) POUR L'ANNEE 2016

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de prendre acte du rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France.

VIII - PRESENTATION DE L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT ENREGISTREMENT DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOCIETE COMEXA POUR UNE ACTIVITE DE MURISSAGE DE FRUITS ET LEGUMES AU SEIN DE LA ZONE EURODELTA DU M.I.N DE RUNGIS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de prendre acte de la présentation de l'arrêté préfectoral n°2017/2116 en date du 31 mai 2017 portant enregistrement d'installations classées pour la protection de l'environnement - Société COMEXA, zone Eurodelta - 5, boulevard du Delta à Rungis.

IX - APPROBATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2016-121 EN DATE DU 14 DECEMBRE 2016

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé **par 26 voix pour et 6 voix contre**, d'approuver la modification suivante de l'article 1 de la délibération n° 2016-121, en date du 14 décembre 2016 :

TARIFS VOIRIE			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Réservation de 2 emplacements de stationnement pour déménagement	2 emplacements	Jour	20,50 €
Réservation d'1 emplacement supplémentaire	1 emplacement	Jour	10,50 €

Réservation de 2 emplacements de stationnement pour déménagement résultant d'une opération de rénovation urbaine engagée par un bailleur social	2 emplacements	jour	10 €
Réservation d'1 emplacement supplémentaire pour déménagement résultant d'une opération de rénovation urbaine engagée par un bailleur social	1 emplacement	Jour	5 €

Dit que les autres dispositions de la délibération n° 2016-121 demeurent inchangées et que les recettes correspondantes seront constatées au budget communal (article 70321 - diverses sous-fonctions).

X - NETTOYAGE DES TAGS SUR LES PROPRIETES DES ADMINISTRES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2005-53 EN DATE DU 19 MAI 2005

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'abroger la délibération n° 2005-53 en date du 19 mai 2005, de dire que le service public facultatif d'enlèvement des tags sera limité à la condition de visibilité de ces tags depuis l'espace public, d'approuver la convention définissant les conditions d'intervention de la Ville, par l'intermédiaire de son prestataire, pour le nettoyage des tags sur les propriétés privées visibles de l'espace public et d'autoriser Monsieur le Député Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions à chaque demande d'intervention recevable.

XI - APPROBATION DE LA CONVENTION D'INSTALLATION, GESTION, ENTRETIEN ET REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE AVEC LA SOCIETE FRANCE TELECOM

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, d'approuver la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique à conclure entre la société France Télécom et la ville de Fresnes pour le déploiement de PB (point de branchement) à usage de tous les bâtiments communaux et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

XII - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE DU DISTRICT DE L'HAÏ-Y-LES-ROSES (SIESCSD) POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PORTANT SUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE MATERIELS SPORTIFS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le Syndicat Intercommunal des Etablissements du Second Cycle du Second Degré du district de l'Haÿ-les-Roses (SIESCSD) pour la conclusion d'un marché public portant sur l'achat et la livraison de matériels sportifs, de désigner la Commune comme coordonnateur du groupement de commandes, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

XIII - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS PORTANT SUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE FRESNES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan pluriannuel d'investissement portant sur les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour la ville de Fresnes et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer les marchés.

XIV - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE AUX NORMES EN ACCESSIBILITE DU GYMNASE DE LA PAIX - 64, AVENUE DE LA PAIX - 94260 FRESNES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à solliciter le concours financier du Centre National pour le Développement du Sport au titre de l'enveloppe prévue pour la mise en accessibilité des équipements sportifs et à signer ledit document.

XV - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE BIEVRE - VAL-DE-MARNE RELATIVE AU DISPOSITIF "PERMIS CITOYEN"

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la convention de partenariat avec la mission locale Bièvre Val-de-Marne relative au dispositif « permis citoyen » et d'autoriser Monsieur le Député-maire, ou son représentant à la signer, ainsi que tout acte annexe.

XVI - ECOLE D'ARTS - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE CHARCOT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 POUR LA MISE EN PLACE D'UN ATEILER DE PRATIQUE ARTISTIQUE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver les termes de la convention de partenariat pour la mise en place d'un atelier « Option Arts Plastiques » au sein de l'école d'art(s) pour douze élèves des classes de 3^{ème} du collège Charcot pour l'année scolaire 2017/2018, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

XVII - APPROBATION DE LA CONVENTION N° 26/2017 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A L'ACCES AU PORTAIL MON COMPTE PARTENAIRE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver les termes de la convention n°26/2017 relative à l'accès au portail « Mon Compte Partenaire » avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer ledit document, et tout acte annexe à intervenir.

XVIII - APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2017

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, que le tarif de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017 sera appliqué comme suit :

Catégories		Prix du repas	Prestation d'encadrement du repas des enfants ayant un PAI alimentaire
Enfant fresnois en école primaire et non fresnois scolarisé en ULIS	1	1,20 €	0,90 €
	2	1,50 €	1,15 €
	3	2,10 €	1,55 €
	4	2,95 €	2,15 €
	5	4,00 €	3,05 €
	6	5,05 €	3,80 €
	7	5,80 €	4,40 €
Enfant non fresnois scolarisé à Fresnes (hors ULIS)		7 €	5,30 €
Repas occasionnel		5,80 €	

Enseignant assurant la pause méridienne	Indice inférieur à 466 (bénéficiant subvention de l'Education nationale)	1,80 €
	Indice supérieur ou égal à 474	3,00 €
Enseignant n'assurant pas la pause méridienne	Indice inférieur à 474	3,75 €
	Indice supérieur ou égal à 474	4,85 €
Personnel communal n'assurant pas la pause méridienne	Indice inférieur ou égal à 430	2,75 €
	Indice compris entre 431 et 540	3,55 €
	Indice supérieur ou égal à 540	4,45 €

Le tarif des accueils périscolaires maternel et élémentaire à compter du 1^{er} septembre 2017 sera appliqué ainsi :

Tranche horaire	Tarifs forfaitaires mensuels	Tarifs à l'unité pour présence occasionnelle
7 h 30 à 8 h 50	22,20 €	4,75 €
7 h 30 à 8 h 50 Hors fresnois	25,55 €	5,50 €
17 h 15 à 18 h	10 €	3,55 €
17 h 15 à 18 h hors fresnois	11,50 €	4,10 €
18 h à 19 h	13,35 €	2,80 €
18 h à 19 h hors fresnois	15,35 €	3,30 €
12h à 13h le mercredi	3,35 €	1,45 €
12h à 13h le mercredi hors fresnois	3,85 €	1,70 €

Mercredi des semaines scolaires			
Catégories		Tarif journalier	Tarif journalier (sans repas ni goûter)
Enfant fresnois en école primaire et non fresnois scolarisé en CLIS	1	2,55 €	1,60 €
	2	3,25 €	2,05 €
	3	4,40 €	2,80 €
	4	6,25 €	3,90 €
	5	8,40 €	5,25 €
	6	10,65 €	6,65 €
	7	12,35 €	7,70 €
Enfant non fresnois scolarisé à Fresnes		14,20 €	8,85 €

Le tarif des accueils extrascolaires maternel et élémentaire à compter du 1^{er} septembre 2017 sera appliqué ainsi :

Catégories		Tarif journalier	Tarif journalier (sans repas ni goûter)
Vacances scolaires			
Enfant fresnois en école primaire et non fresnois scolarisé en ULIS	1	3,25	2,40 €
	2	4,15	3,15 €
	3	5,65	4,305 €
	4	7,95	5,95 €
	5	10,70 €	8,10 €
	6	13,55 €	10,15 €
	7	15,70 €	11,75 €

Enfant non fresnois scolarisé à Fresnes		18.05 €	13.55 €
Catégories		Veillées	Nuitées
Enfant fresnois en école primaire et non fresnois scolarisé en ULIS	1	1,50 €	4,20 €
	2	1,85 €	5,35 €
	3	2,55 €	7,30 €
	4	3,60 €	10,30 €
	5	4,85 €	13,90 €
	6	6,10 €	17,55 €
	7	7.05 €	20,55 €
Enfant non fresnois scolarisé à Fresnes		8.10 €	23.65 €

- de dire que le quotient familial est calculé au préalable et qu'il n'est pas procédé à une modification de la facture au-delà de la date limite de paiement des prestations. Toute erreur constatée dans la facturation du mois doit être signalée au service de l'enseignement dès réception de la facture afin de procéder à une régularisation immédiate.
- de dire que pour les enfants résidants hors Fresnes et scolarisés en classe d'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), après calcul du quotient familial, celui-ci est appliqué pour le paiement des différentes prestations par la famille et, le cas échéant, le différentiel par rapport à la tranche 7 est facturé à la collectivité de résidence desdits enfants.
- de dire que pour les enfants résidants hors Fresnes et scolarisés dans une des écoles primaires de la ville de Fresnes (hors ULIS), le tarif de la tranche 7 augmenté de 15 % est appliqué pour le paiement des différentes prestations d'activités périscolaires et augmenté de 20 % pour la restauration scolaire.
- de dire que les tarifs s'appliquant aux enfants non Fresnois scolarisés à Fresnes (hors Ulis), s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2017, aux nouvelles familles dont les enfants fréquenteront les structures municipales.
- de dire que pour l'ensemble des prestations, l'utilisation d'une carte nominative est obligatoire. Un tarif forfaitaire est fixé à 8 euros en cas de perte, de vol, de détérioration de la carte nominative et d'oubli de pointage de l'ensemble des activités, à partir de trois dans le mois. Par ailleurs, il est délivré gratuitement une seconde carte, à la demande des parents divorcés ou séparés sur justificatif.
- de dire qu'il est appliqué une pénalité de retard de 10 euros par tranche de dix minutes dès 19 heures 01 pour les accueils périscolaires, dès 13 heures 01 pour la garderie du mercredi midi et dès 18 heures 31 pour les accueils extrascolaires avec un maximum de 30 euros par retard et par enfant.
- de dire que la préinscription est obligatoire pour la fréquentation aux temps d'activités périscolaires (TAP) qui seront proposés tous les jours scolaires de 15h45 à 17h15 pour chaque période comprise entre deux vacances scolaires.
- de dire que la préinscription est obligatoire pour la fréquentation des accueils extrascolaires pendant les vacances scolaires et toute absence de l'enfant sera facturée à hauteur de 100% du prix des prestations sauf présentation d'un certificat médical ou de tout autre document attestant d'un cas de force majeure.
- de dire que la recette correspondante sera inscrite au budget communal (articles 70632 et 7067 – rubriques 251, 421 et 64).

XIX - APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2017/2018, 2018/2019 ET 2019/2020

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 31 voix pour et 1 abstention**, d'approuver la convention à laquelle est annexé le projet éducatif territorial de la ville de Fresnes, pour les années scolaires 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer ledit document et les accords subséquents à intervenir avec les associations et les partenaires en charge des animations.

XX - PERSONNEL - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE QUALIFIEE PAR LE PRESIDENT DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE, DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à **l'unanimité**, d'approuver la convention de désignation d'une personnalité qualifiée par le Président du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif des sélections professionnelles, au titre de l'année 2017, et d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou son représentant, à signer ledit document ainsi que tout document annexe.

La séance est levée à vingt heures.

Fresnes, le 30 JUIN 2017

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales



Le Député-Maire,
Jean Jacques BRIDEY

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2017

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-sept, le huit juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Laurinda Da Silva, première Adjointe, pour le Député-Maire empêché.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Josselin Aubry, Mme Annette Perthuis, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier, M. Bruno Khélifi, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, M. Richard Domsps, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Bent Nebi Adda, Mme Muriel Ethève, Mme Laurinda Moreira Da Silva, Mme Evelyne Fournier, M. Denis Helbling, M. Régis Oberhauser, M. Philippe Vafiadès, Mme Tiphaine Husson, Mme Joanna Daquo, Mme Françoise Labbé, Mme Frédérique Pradier, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, Mme Sandrine Aubert, M. Georges Kibong-Amira, Mme Camille Dubarry-Barbe et M. Kaddour Métir - conseillers.

Etait représenté :

Monsieur Renaud Leplat représenté par Madame Françoise Labbé.

Madame Camille Dubarry-Barbe est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Madame Laurinda Da Silva, première Adjointe, pour le Député-Maire empêché.

I – ELECTION DU MAIRE

La Présidence est assurée par Mme Françoise Labbé, Conseillère municipale présente la plus âgée.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 17 voix, représentant la majorité absolue des 33 suffrages exprimés**, Mme Marie CHAVANON, Maire de la Commune.

II – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 20 voix pour, 14 contre et 1 abstention** :

- De créer dix postes d'adjoints au Maire ;
- De créer un poste supplémentaire d'adjoint de quartier, qui aura en charge le pilotage des trois conseils de quartiers.

III – ELECTION DES ADJOINTS

La Présidence est assurée par Mme Marie CHAVANON, Maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 19 voix, représentant l'unanimité des 19 suffrages exprimés**, la liste d'adjoints présentée par Mme Marie CHAVANON, Maire de la Ville :

- Monsieur Jean-Jacques Um en qualité de premier Adjoint
- Madame Cécilia Vala en qualité de deuxième Adjoint
- Monsieur Alain Perrigault en qualité de troisième Adjoint
- Madame Sabine Brunet-Diné en qualité de quatrième Adjoint
- Monsieur Josselin Aubry en qualité de cinquième Adjoint
- Madame Annette Perthuis en qualité de sixième Adjoint
- Monsieur Michel Souillac en qualité de septième Adjoint
- Madame Brigitte Gautier en qualité de huitième Adjoint
- Monsieur Bruno Khélifi en qualité de neuvième Adjoint

IV – ELECTION DE L'ADJOINT DE QUARTIER

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 20 voix, représentant la majorité absolue des 25 suffrages exprimés**, M. Marouan El AMRANI, en qualité de onzième adjoint à la démocratie locale et aux conseils de quartiers.

V – DELEGATIONS DE POUVOIRS DONNEES AU MAIRE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 21 voix pour et 4 abstentions** :

- de déléguer personnellement au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- d'autoriser Madame le Maire à subdéléguer les attributions énumérées, en application de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, à ses adjoints.

VI – FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 19 voix pour et 1 abstention** d'approuver la répartition du montant effectif des indemnités allouées aux élus municipaux entre Madame la Maire, les 11 adjoints, les Conseillers municipaux délégués et les Conseillers municipaux.

La séance est levée à quatorze heures trente.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Fresnes, le 2 JUN 2017

Madame la Maire



mauichen

Marie CHAVANON

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2017

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Josselin Aubry, Mme Annette Perthuis, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Bruno Khélifi, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, M. Richard Domsps, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Bent Nebi Adda, Mme Muriel Ethève, Mme Laurinda Da Silva, Mme Evelyne Fournier, M. Denis Helbling, M. Régis Oberhauser, M. Philippe Vafiadès, Mme Tiphaine Husson, Mme Joanna Daquo, Mme Françoise Labbé, Mme Frédérique Pradier, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, Mme Sandrine Aubert, M. Georges Kibong-Amira, Mme Camille Dubarry-Barbe, M. Kaddour Métir et M. Renaud Leplat - conseillers.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Jacques Bridey représenté par Madame Evelyne Fournier
Monsieur Bernard Quéau représenté par Madame Frédérique Pradier

Madame Annette Perthuis est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Madame La Maire.

I- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 30 MARS ET 15 MAI 2017

Les procès-verbaux ont été approuvés.

II- DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXERCICE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 24 juin 2017, à savoir :

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
26/06/17	2017-93	Passation d'un avenant au contrat n°2015/07/1474 GF pour la maintenance du logiciel CIVIL NET FINANCES.	Société CIRIL	442,82 € / an
27/06/17	2017-94	Renonciation au droit de préemption urbain sur des parts sociales concernant un bâtiment commercial sis 22 avenue de Stalingrad.	SCI GFDI 6	x
28/06/17	2017-95	Passation d'une convention pour le prêt de l'exposition "Rouge" qui sera présentée à la bibliothèque municipale du 6 au 20 octobre 2017.	Département du Val-de-Mame	x
30/06/17	2017-96	Approbation de l'avenant n°1 à la convention 2017-42 du 30 mars 2017 relative à l'installation d'un relais sur un domaine privé pour la transmission d'images.	Valophis Habitat	100 € / an
30/06/17	2017-97	Approbation de la convention relative à l'installation de relais par une liaison laser sur le domaine privé du Centre pénitentiaire pour la transmission d'images.	L'Etat	x
30/06/17	2017-98	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 28, rue du Professeur Einstein.	x	x
30/06/17	2017-99	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 95, avenue de la Liberté.	x	x
30/06/17	2017-100	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 12, allée Gervaise (lot n°27).	x	x
30/06/17	2017-101	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 4, allée du Levant (lots n°1003 et 1027).	x	x
30/06/17	2017-102	Renonciation au droit de préemption urbain sur un box sis 3 à 7, rue Jules Guesde (lot n°14).	x	x
30/06/17	2017-103	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un parking sis 1 et 1 bis, rue Jean Moulin (lots n°20 et 76).	x	x

30/06/17	2017-104	Renonciation au droit de préemption urbain sur deux bâtiments à usage d'entrepôts, bureaux et parkings sis 8-10, rue de Chevilly.	x	x
30/06/17	2017-105	Approbation de la convention d'occupation des dépendances du domaine public sis 2, avenue du Parc des Sports.	Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)	x
10/07/17	2017-106	Approbation de la convention d'occupation précaire et révocable pour un logement sis 18, rue Emile Zola.	M. & Mme ADELAIDE	318,40 € / mois hors charges
18/07/17	2017-107	Réception des installations de vidéoprotection.	SOGETREL	x
18/07/17	2017-108	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 5, rue de la Cité Jeanne d'Arc (lot n°1).	x	x
18/07/17	2017-109	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 25 bis, avenue du 8 Mai 1945.	x	x
18/07/17	2017-110	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 6, rue du Docteur Emile Roux.	x	x
18/07/17	2017-111	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 12, résidence de Tourvoie (Lot n°100).	x	x
20/07/17	2017-112	Approbation d'une convention d'occupation de dépendances du domaine public pour l'installation de ruches au Parc des Aulnes.	Mme Salwa ZARROUG	5% du chiffres tirés de la vente du miel
25/07/17	2017-113	Renonciation au droit de préemption urbain sur la cession d'actions numérotées 106 à 110 pour un bien sis 8, allée Mansart.	Société "Les Castors du Moulin de Berny"	x
25/07/17	2017-114	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 11, avenue de la Liberté.	x	x
25/07/17	2017-115	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 13, avenue de la Liberté.	x	x
25/07/17	2017-116	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 8, rue de la Tuilerie.	x	x
25/07/17	2017-117	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 39, avenue de la Mairie.	x	x
25/07/17	2017-118	Renonciation au droit de préemption urbain sur deux bâtiments à usage d'habitation sis 4, rue Moulinot.	x	x
25/07/17	2017-119	Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain à bâtir sis 1-3, rue Louise Bourgeois.	x	x
28/07/17	2017-120	Réception des travaux de construction d'un ossuaire au cimetière communal pour dépassement du délai contractuel d'exécution.	Sté REBITEC NECROPOLIS SCHMIT PREVOT	x
31/07/17	2017-121	Renonciation au droit de préemption urbain sur des actions n°26 à 30 d'une maison d'habitation sise 35, rue du Docteur Emile Roux.	x	x

31/07/17	2017-122	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et deux parkings sis 1-1 bis, rue Jean Moulin (lots n°40, 88 et 89).	x	x
31/07/17	2017-123	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation, le garage et l'atelier sis 30 bis, avenue de la République	x	x
04/08/17	2017-124	Passation d'un avenant au contrat de service Arpège Diffusion pour l'acquisition d'Arpège Diffusion forfait SMS.	Société ARPEGE	2 304 € / an
07/08/17	2017-125	Passation d'un avenant au contrat de suivi relatif au progiciel ASTRE RH.	Société GFI	Montant initial de 23 748 € reste inchangé
28/08/17	2017-126	Passation d'une convention pour la mise à disposition d'une piste au stade de la Paix le lundi 4 septembre 2017 de 8h à 10h pour l'organisation d'un concours comportant des épreuves sportives.	Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris	x
28/08/17	2017-127	Passation d'une convention de résidence dans une salle de spectacle de la Grange Damière pour les répétitions de chanson du groupe Gatica du 4 au 8 septembre 2017.	Festi'Val-de-Marne	x
29/08/17	2017-128	Passation d'une convention pour la mise à disposition d'une piste au stade de la Paix le les 11 et 12 septembre 2017 de 8h à 16h pour l'organisation d'un concours comportant des épreuves sportives.	Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris	x
31/08/17	2017-129	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise, 12 boulevard Jean Jaurès.	x	x
07/09/17	2017-130	Passation d'une convention de mise à disposition du dojo du gymnase de la Paix, situé au 64, avenue de la Paix, pour l'organisation d'activités sportives du 4 septembre 2017 au 8 juillet 2018.	Association AIKI-CLUB	x
07/09/17	2017-131	Passation d'une convention de mise à disposition du terrain synthétique et des terrains de tennis du stade Gaston Roussel pour l'organisation des activités du 1er septembre 2017 au 8 juillet 2018.	Association ASCCR	x
07/09/17	2017-132	Passation d'une convention pour la mise à disposition des gymnases Saint-Exupéry et de la Paix pour l'organisation d'activités sportives durant l'année 2017-2018.	Association PRIM'ADAL	x
07/09/17	2017-133	Passation d'une convention pour la mise à disposition du dojo du gymnase de la Paix situé au 64, avenue de la Paix pour l'organisation d'activités sportives le lundi de 10h à 12h durant l'année scolaire 2017-2018.	Association Un enfant dans la Ville	X
07/09/17	2017-134	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 28, avenue Saint-Exupéry.	x	x
07/09/17	2017-135	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise, 7 rue du Docteur Emile Roux.	x	X

07/09/17	2017-136	Passation d'une convention de mise à disposition d'une salle de boxe du gymnase de la Paix pour l'organisation de stages sportifs du 4 septembre 2017 au 8 juillet 2018.	Association SAGATEAM	x
07/09/17	2017-137	Passation d'une convention de mise à disposition du stade de la Paix pour l'organisation de stages sportifs durant l'année scolaire 2017-2018.	Association KREOPOT	x
07/09/17	2017-138	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase Pasteur pour l'organisation d'activités sportives durant l'année scolaire 2017-2018.	Association DENDROBATES	x
07/09/17	2017-139	Passation d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs pour l'organisation d'activités sportives durant l'année 2017-2018.	Association AASF	
07/09/17	2017-140	Passation d'une convention de mise à disposition des gymnases la Paix, Pasteur et Barbara pour l'organisation d'évènements sportifs durant l'année 2017-2018.	Association GOJU RYU	
11/09/17	2017-141	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 18, rue de la Cité Jeanne d'Arc.	x	x
11/09/17	2017-142	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 6, allée des Renardeaux (lots n° 356, 454 et 1150).	x	x
11/09/17	2017-143	Renonciation au droit de préemption urbain sur trois appartements sis 29-31, rue du Regard (lots n°1, 13, 23, 28, 33, 41, 77, 90, 129, 157, 16 et 201).	x	x
11/09/17	2017-144	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 29-31, rue du Regard (lots n° 74, 88, 126 et 198).	x	x
11/09/17	2017-145	Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain à bâtir sis 13, rue Brulart.	x	
11/09/17	2017-146	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 24, rue Jules Guesde.	x	x
11/09/17	2017-147	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 2, Villa des Basses Folies (lots n° 20 et 117).	x	x

III- MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire rend compte au Conseil municipal des marchés qu'elle a signés depuis le 29 juin 2017, à savoir :

N° Marché - Titulaire	N° 17017 - ECHO VERT ILE DE FRANCE
Intitulé	Fourniture de produits et substrats horticoles.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification Reconductible 3 fois.
Montant du marché	Sans montant minimum Maximum : 30 000 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 17027 - ASCAUDIT MOBILITE
Intitulé	MOE Ascenseurs (mise aux normes PMR)
Durée initiale et reconduction	Le Marché prend effet dès sa notification. Mission répartie sur quatre années. - 2017 études d'exécution des trois ascenseurs avec estimation financière du coût des travaux et présentation au maitre d'ouvrage pour validation ; - 2018 travaux de mise en œuvre du premier ascenseur : Gymnase La Paix ; - 2019 travaux de mise en œuvre du deuxième ascenseur : Centre de loisirs Henri Thellier ; - 2020 travaux de mise en œuvre du troisième ascenseur : Ecole Jean Monnet Mission du prestataire prend fin à la réception des travaux (phase de parfaite achèvement incluse).
Montant du marché	Sans montant minimum Maximum : 30 000 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 17028 - Laboratoire ABIOLAB-ASPOSAN
Intitulé	Réalisation d'analyses bactériologiques et suivi de l'hygiène des cuisines de la restauration collective de la Ville et du CCAS.
Durée initiale et reconduction	Marché conclu pour une durée allant de la date de réception de sa notification jusqu'au 31 décembre 2017. Il est reconductible 3 fois par tacite reconduction, par période de 12 mois.
Montant du marché	<u>Du 03/07/2017 au 31/12/2017 :</u> 3 831,12 euros toutes taxes comprises pour prestations périodiques 7 000 euros maximum annuel hors taxes pour prestations complémentaires et formation. <u>Pour une année à/c 01/01/2018 :</u> 7 489,68 euros toutes taxes comprises pour prestations périodiques 15 000 euros maximum annuel hors taxes pour prestations complémentaires et formation.
N° Marché - Titulaire	N° 17031 - Société FELDIS ET LEVIAUX
Intitulé	Entretien courant de miroiterie des bâtiments de la Ville et de deux gymnases du syndicat intercommunal (SIESCSD).
Durée initiale et reconduction	Marché conclu à compter de la date de réception de sa notification pour une période d'un an. Reconductible 1 fois par tacite reconduction, pour une période de 12 mois.
Montant du marché	Sans montant minimum Montant maximum 72 000 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 17034 - Société CIPA MAJUSCULE
Intitulé	Fournitures scolaires et de bureau, parascolaires et artistiques. (Lot n° 1 - Achat de fournitures scolaires et de bureau).
Durée initiale et reconduction	1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction
Montant du marché	Montant minimum = 36 000 € T.T.C. Montant maximum = 90 000 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 17039 - ASSOCIATION LE GRAND COLOSSAL THEATRE
Intitulé	Contrat de spectacle "Batman contre Robespierre".
Durée initiale et reconduction	date de représentation : 01/12/2017
Montant du marché	2 680 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 17040 - Société CIPA MAJUSCULE
Intitulé	Fournitures scolaires et de bureau, parascolaires et artistiques. (Lot n° 2 - Achat et livraison de fournitures parascolaires et artistiques).
Durée initiale et reconduction	1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction
Montant du marché	Montant minimum = 30 000 € T.T.C. Montant maximum = 90 000 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 17042 - ADONE
Intitulé	Contrat de spectacle "Bonbon Vaudou et Invités".
Durée initiale et reconduction	Date de représentation : 30 septembre 2017
Montant du marché	2637,50 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 17044 - Société NEDAP France
Intitulé	Contrat de maintenance et de téléassistance comprenant l'ensemble des matériels RFID et NEDAP de la bibliothèque G. Bourdin.
Durée initiale et reconduction	5 mois à compter du 01/08/2017 puis reconduction tacite annuelle dans la limite de 4 ans.
Montant du marché	2 100 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 17047 - Société TA-DAH Music
Intitulé	Contrat de spectacle "Paris Combo saison 2017-2018".
Durée initiale et reconduction	Date de représentation : 19 janvier 2018
Montant du marché	3 165 € T.T.C.

IV - TAXE D'HABITATION : MODIFICATION DE L'ABATTEMENT GENERAL A LA BASE D'IMPOSITION ET SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT SPECIAL

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 27 voix pour, 7 contre et 1 abstention**, de fixer à 10% à compter du 1^{er} janvier 2018 le taux d'abattement général forfaitaire à la base d'imposition de la taxe d'habitation, et de supprimer le taux d'abattement spécial à la base d'imposition de la taxe d'habitation.

V- APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PRET PASSE ENTRE LA SOCIETE VALOPHIS HABITAT ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA REHABILITATION DE 100 LOGEMENTS SIS VAL DE BIEVRE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 32 voix pour et 3 abstentions**, de donner sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 687 527 euros, souscrit par la société Valophis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°65181 et ce jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie et notamment le cautionnement constaté par acte séparé et la convention qui sera passée entre la commune et l'organisme garanti.

VI- APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE POUR LE PRET CONTRACTE PAR LA SOCIETE EFIDIS POUR LE REFINANCEMENT DE LA DETTE CREDIT FONCIER DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION EN VEFA DE 54 LOGEMENTS LOCATIFS RUE MAURICE TENINE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 33 voix pour et 2 abstentions**, de donner sa garantie à hauteur de 7,47 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 34 918 681,42 euros, soit 2 609 422,77 euros souscrit par la société Efidis auprès d'Arkéa Banque, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°0416 04455946, et ce jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie et notamment le cautionnement constaté par acte séparé et la convention qui sera passée entre la commune et l'organisme garanti.

VII- APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PRET PASSE ENTRE LE GROUPE IMMOBILIERE 3F ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 44 LOGEMENTS LOCATIFS SIS FRERES LUMIERE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 32 voix pour et 3 abstentions**, de donner sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 290 000 euros souscrit par Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du projet de contrat de prêt n° 64652 et ce jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie et notamment le cautionnement constaté par acte séparé et la convention qui sera passée entre la commune et l'organisme garanti.

VIII- APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PRET PASSE ENTRE LE GROUPE IMMOBILIERE 3F ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS LOCATIFS SIS FRERES LUMIERE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé **par 32 voix pour et 3 abstentions**, de donner sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 555 000 euros souscrit par Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du projet de contrat de prêt n° 65354 constitué d'une seule ligne de prêt ladite garantie est accordée pour la durée totale du prêt constitué, soit 40 ans, et ce jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie et notamment le cautionnement constaté par acte séparé et la convention qui sera passée entre la commune et l'organisme garanti.

IX- APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PRET PASSE ENTRE LE GROUPE IMMOBILIERE 3F ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIARES SIS FRERES LUMIERE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 32 voix pour et 3 abstentions**, de donner sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 932 000 euros souscrit par Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du projet de contrat de prêt n° 66052, et ce jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie et notamment le cautionnement constaté par acte séparé et la convention qui sera passée entre la commune et l'organisme garanti.

X- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SOLIDARITES - EDUCATION ET LOISIRS - DEMOCRATIE LOCALE ET VIVRE ENSEMBLE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **à l'unanimité**, M. Perrigault, Mme Vala, M. Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Khélifi, M. Lecomte, Mme Husson, Mme Cosnier, M. Kibong-Amira, Mme Ethève et Mme Fournier en tant membre de la commission Solidarités ; M. Souillac, Mme Brunet-Diné, Mme Perthuis, M. El Amrani, M. Métir, Mme Daquo, Mme Cosnier, Mme Aubert, Mme Dubarry-Barbe, Mme Da Silva, et M. Vafiadès en tant que membres de la commission Education et loisirs ; M. Aubry, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Métir, M. Oberhauser, Mme Adda, M. Doms, Mme Labbé, M. Rychter M. Israël et Mme Fournier, en tant que membres de la commission Démocratie locale et vivre ensemble.

XI- METROPOLE DU GRAND PARIS - REMPLACEMENT DU CONSEILLER METROPOLITAIN

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 22 voix pour et 13 abstentions**, Mme Chavanon en qualité de conseiller métropolitain titulaire au sein du conseil de la Métropole du Grand Paris et M. Helbling en qualité de conseiller métropolitain suppléant. Mme Chavanon occupera les fonctions de conseiller territorial au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

XII- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, M. Lecomte en qualité de représentant suppléant de la commune de Fresnes au sein de Commission locale d'évaluation des charges transférées de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly - Val de Bièvre - Seine Amont.

XIII- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, M. Helbling en qualité de représentant titulaire de la commune de Fresnes au sein de Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

XIV- INSTALLATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a installé, **à l'unanimité**, M. Philippe Lecomte en tant que membre titulaire de la commission d'appel d'offres et a désigné M. Khélifi en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

XV- DESIGNATION DE QUATRE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE LA COMMISSION EXTRAMUNICIPALE EN CHARGE DES AFFAIRES LIEES A L'ENFANCE ET A L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **à l'unanimité**, M. Souillac, Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani et M. Métir en qualité de représentants de la Ville au sein de la commission extramunicipale en charge des affaires liées à l'enfance et à l'enseignement du premier degré.

XVI- DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL FRESNOIS DE LA VIE ASSOCIATIVE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, Mme Perthuis et M. Métir en qualité de représentants de la Ville au sein du Comité fresnois de la vie associative.

XVII- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE CONSULTATIF DU SERVICE PUBLIC DE GEOTHERMIE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, Mme Chavanon en qualité de représentante de la Ville au sein du Comité consultatif du service public de géothermie.

XVIII- DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES (SIESCSD)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 22 voix pour et 13 abstentions**, M. El Amrani et M. Souillac en qualité de représentants de la Ville au sein du Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de l'Hay-les-Roses.

XIX- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (SAF 94)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, Mme Brunet-Diné en qualité de représentante de la Ville au sein du Syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne.

XX- DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions**, M. Khelifi et M. Perrigault en qualité de représentants de la Ville au sein du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance avec la ville de L'Hay-les-Roses.

XXI- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION DE LA PLAINE DE MONTJEAN

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, Mme Chavanon en qualité de représentante titulaire de la Ville au sein du Syndicat intercommunal pour la valorisation de la plaine de Montjean.

XXII- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (SADEV 94)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 22 voix pour et 13 abstentions**, Mme Brunet-Diné en qualité de représentante de la Ville au sein de la Société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne.

XXIII- DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES (SEMAF)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, Mme Brunet-Diné et M. Métir en qualité d'administrateurs de la Société d'économie mixte locale d'aménagement de Fresnes.

XXIV- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SOCAF 94

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 22 voix pour et 13 abstentions**, Mme Chavanon en qualité de représentante de la Ville au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SOCAF 94.

XXV- NOMINATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU MAIRE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE NATIONAL DE FRESNES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a nommé, **par 22 voix pour, 1 voix contre et 12 abstentions**, Mme Gautier-Tironneau en qualité de représentante suppléante au Maire de la Ville au sein du conseil d'administration de l'établissement public de santé national de Fresnes.

XXVI- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION D'UN SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SISID)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **à l'unanimité**, Mme Gautier-Tironneau en qualité de représentante de la Ville au sein du Syndicat Intercommunal pour la gestion d'un Service de Soins Infirmiers à domicile.

XXVII- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE PREVENTION SOINS ET INSERTION (APSI)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **à l'unanimité**, Mme Gautier-Tironneau en qualité de représentante de la Ville au sein de l'assemblée générale de l'Association Prévention Soins et Insertion.

XXVIII- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA MISSION LOCALE BIEVRE-VAL-DE-MARNE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **à l'unanimité**, M. Perrigault en qualité de représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de la Mission locale du Val-de-Bievre.

XXIX- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE LOUISE MICHEL (MJC)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, M. El Amrani en qualité de représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de la Maison des jeunes et de la culture Louise Michel.

XXX- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION VALLEE AUX RENARDS-ANIMATION (AVARA)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, M. Métir en qualité de représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Association Vallée aux Renards-Animation.

XXXI- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION AMICALE SPORTIVE DE FRESNES (AASF)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, M. El Amrani en qualité de représentant de la Ville au sein du comité directeur et de l'assemblée générale de l'Association Amicale sportive de Fresnes.

XXXII- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES MAITRES D'OUVRAGE EN GEOTHERMIE (AGEMO)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, M. Oberhauser en qualité de représentant titulaire de la Ville au sein de l'Association des maîtres d'ouvrage en géothermie.

XXXIII- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, M. Aubry en qualité de représentant de la Ville au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris.

XXXIV- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, M. Lecomte en qualité de représentant titulaire de la Ville au sein du groupement d'intérêt public Maximilien et M. Khélifi en qualité de représentant suppléant de la Ville au sein du groupement d'intérêt public Maximilien.

XXXV - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU FORUM FRANÇAIS DE LA SECURITE URBAINE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, M. Khélifi en qualité de représentant titulaire de la Ville au sein du Forum français de la sécurité urbaine.

XXXVI- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CENTRE HUBERTINE AUCLERT

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, M. Aubry en qualité de représentant de la Ville au centre Hubertine Auclert.

XXXVII- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES MATERNELS ET ELEMENTAIRES DE FRESNES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, en qualité de représentants de la Ville au sein des conseils d'école des établissements scolaires maternels et élémentaires situés sur le territoire les membres suivants :

Ecoles maternelles	
Marguerites	M. Souillac et M. Oberhauser
Blancs Bouleaux	M. Souillac et Mme Adda
Tulipes	M. El Amrani et M. Aubry
Capucines	M. Lecomte et Mme Lefèbvre
Coquelicot	Mme Brunet-Diné et M. Souillac
Ecoles élémentaires	
Théodore Monod	Mme Brunet-Diné et M. Souillac
Doisneau	M. Perrigault et M. Lecomte
Monnet	M. Khélifi et M. Oberhauser
Pasteur	M. Souillac et Mme Vala
Roux	M. Khélifi et M. Helbling
Frères Lumière	M. El Amrani et M. Aubry
Ecole primaire	
Barbara	M. Souillac et Mme Lefèbvre

XXXVIII- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES DE FRESNES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, en qualité de représentants de la Ville au sein des conseils d'administration des collèges et lycées situés sur le territoire les membres suivants :

Collèges	
Fromond	Mme Lefèbvre titulaire et M. Métir suppléant
Charcot	Mme Gautier-Tironneau titulaire et M. Souillac suppléant
Saint Exupéry	Mme Gautier-Tironneau titulaire et M. Souillac suppléant
Lycée	
Mistral	M. Métir et Mme Adda titulaires et M. Souillac et M. Lecomte suppléants

XXXIX- DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a élu, **par 29 voix pour et 6 abstentions**, M. Khélifi en qualité de correspondant défense communal.

XL- AVIS DE LA COMMUNE SUR L'ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-CLOUD, SAINT-OUEN-L'AUMONE, GARCHES ET SUCY-EN-BRIE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, de donner un avis favorable aux demandes d'adhésion des communes de Saint-Cloud, Saint-Ouen-l'Aumône, Garches et Sucy-en-Brie au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

XLI- APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE 2017-2018 ENTRE L'EDUCATION NATIONALE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNE DE FRESNES PORTANT SUR UN DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ELEVES EXCLUS TEMPORAIREMENT DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE (SESAME)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 33 voix pour et 2 abstentions**, d'approuver la convention partenariale 2017-2018 entre le collège Charcot, le collège Saint Exupéry, le collège Fromond, l'inspection académique, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la ville de Fresnes relative à la mise en place du dispositif d'accueil des élèves exclus temporairement de l'établissement scolaire (SESAME) et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant à signer ladite convention et tout acte annexe à intervenir.

XLII- APPROBATION DE LA CONVENTION 2017-2018 AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 94 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ELEVES EXCLUS TEMPORAIREMENT DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE (SESAME)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 33 voix pour et 2 abstentions**, d'approuver la convention 2017-2018 à intervenir avec la Ligue de l'enseignement 94 pour la mise en œuvre du dispositif d'accueil des élèves exclus temporairement de l'établissement scolaire (SESAME) et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant à signer ladite convention et tout acte annexe à intervenir.

XLIII- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOCIETE HALLS SERVICE POUR UNE ACTIVITE DE NEGOCE, STOCKAGE ET MURISSAGE DE FRUITS ET LEGUMES AU SEIN DU M.I.N DE RUNGIS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 24 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions**, de donner un avis favorable sur le dossier de demande d'enregistrement d'installations classées pour la protection de l'environnement de la société Halls Services au sein du M.I.N de Rungis pour une activité de négoce, stockage et mûrissage de fruits et légumes transmis le 31 juillet 2017 par le Préfet du Val-de-Marne.

XLIV- APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME LEBRETON – 23, RUE JULES GUESDE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 34 voix pour et 1 abstention**, d'approuver la convention d'occupation du domaine public au profit de M. et Mme LEBRETON et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

XLV- APPROBATION D'UNE CHARTE D'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA MAIRIE ET DES ECOLES DE FRESNES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 33 voix pour et 2 abstentions**, d'approuver la Charte d'utilisation des ressources informatiques et des systèmes d'information de la mairie et des écoles de Fresnes.

XLVI- PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR DE CABINET ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI DE CHEF DE CABINET

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 28 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention**, d'approuver la suppression de l'emploi de chef de cabinet existant et de créer un emploi de directeur de cabinet au tableau des effectifs et ce à compter du 1^{er} octobre 2017.

XLVII- TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – PARTICIPATION DES FAMILLES A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2017

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 28 voix pour et 7 abstentions**, de fixer à compter du 1^{er} octobre 2017, à 15 euros la participation forfaitaire annuelle des familles fresnoises dont un ou plusieurs enfants fréquente(nt) les temps d'activités périscolaires (TAP) de la commune, et de fixer à 20 euros la participation forfaitaire annuelle des familles non domiciliées sur la Commune, de modifier en conséquence le projet éducatif de territoire pour les années scolaires 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020 et l'appel à projets constituant l'annexe 8 audit projet, d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention relative au PEdT pour les années scolaires 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020 et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer lesdits documents et tout acte annexe à intervenir.

XLVIII- APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT D'UN PROJET LOCAL DANS LE CADRE DU SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 34 voix pour et 1 abstention**, d'approuver les termes de la convention d'aide au fonctionnement d'un projet local dans le cadre du soutien à la fonction parentale avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout acte annexe à intervenir.

XLIX- APPROBATION DE TROIS CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVES A DES TRAVAUX DE RENOVATION DANS DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE ETABLIES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 34 voix pour et 1 abstention**, et d'approuver les termes des trois conventions d'objectifs et de financement relatives à des travaux de rénovation de certaines fenêtres de la mini crèche de la Peupleraie et du multi accueil de la Paix, respectivement sises 2, avenue Jean Pierre et 54, avenue de la Paix et du remplacement des stores de la mini crèche les Oiseaux, sise 23 bis, rue Emile Zola, établies avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et tout acte annexe à intervenir.

L- LUDOTHEQUE – FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 29 voix pour et 6 voix contre**, de fixer les tarifs à compter de l'année scolaire 2017-2018 seront appliqués comme suit :

Type	Montant annuel
Cotisation par famille fresnoise ou résidant dans une des communes de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre et par année scolaire	33,00 €
Cotisation par adolescent de 13 à 18 ans par année scolaire	25,00 €
Cotisation par famille non fresnoise ou ne résidant pas sur le territoire de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre par année scolaire	60,00 €
Prêt pour chaque jeu	2,50 €
Carte de 10 prêts de jeux	25,00 €

L'accès est gratuit pour les écoles de la ville, les accueils de loisirs, les crèches municipales et départementales

LII- APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DE BILLETTERIE AVEC LA SOCIETE FRANCE BILLET POUR LA SAISON CULTURELLE 2017-2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 34 voix pour et 1 abstention**, d'approuver les termes de la convention de prestation de service de billetterie et à compter de la saison 2017-2018 et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout acte annexe à intervenir.

LIII- APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017 AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE RELATIVE A LA COUVERTURE VACCINALE GRATUITE A PARTIR DE 6 ANS ET POUR LES PERSONNES PARTICULIEREMENT VULNERABLES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 34 voix pour et 1 abstention**, d'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2017 à conclure avec l'Agence régionale d'Ile de France portant versement d'une subvention de 10 000 € et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit document et tout document annexe à intervenir.

LIII- DISPOSITIF D'INCITATION A LA PRATIQUE DES DISCIPLINES ARTISTIQUES A L'ECOLE D'ARTS POUR LES SENIORS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 34 voix pour et 1 abstention**, d'approuver le dispositif d'incitation à la pratique des disciplines artistiques à l'école d'arts pour les seniors et la tarification correspondant à ce dispositif applicable pour l'année 2017.

La séance est levée à vingt-deux heures heure dix-neuf.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales



Fresnes, le 04 OCT 2017

Marie Chavanon

La Maire,
Marie CHAVANON

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre 2017

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-sept, le neuf novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Josselin Aubry, Mme Annette Perthuis, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Marouan El Amrani (à partir du point 11), - adjoints, M. Henri Israël, M. Richard Domsps, M. Jean-Jacques Bridey (à partir du point 14), Mme Claire Lefévre, M. Philippe Lecomte, Mme Bent Nebi Adda, Mme Muriel Ethève, Mme Laurinda Da Silva, Mme Evelyne Fournier, M. Denis Helbling, M. Philippe Vafiadès, Mme Françoise Labbé, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, Mme Camille Dubarry-Barbe, M. Kaddour Métir (à partir du point 12) et M. Renaud Leplat - conseillers.

Etaient représentés :

Monsieur Bruno Khélifi représenté par Monsieur Jean-Jacques UM
Monsieur Marouan El Amrani représenté par Madame Cécilia Vala (jusqu'au point 10)
Monsieur Jean-Jacques Bridey représenté par Madame Evelyne Fournier (jusqu'au point 13)
Monsieur Régis Oberhauser représenté par Monsieur Denis Helbling
Madame Tiphaine Husson représentée par Monsieur Josselin Aubry
Madame Joanna Daquo représentée par Madame Gautier-Tironneau
Madame Frédérique Pradier représentée par Monsieur Bernard Quéau
Madame Sandrine Aubert représentée par Madame Nathalie Cosnier

Etaient Absents :

Monsieur Kaddour Métir (jusqu'au point 11)
Monsieur Georges Kibong-Amira

Monsieur Josselin Aubry est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Mme Chavanon, Maire.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 JUIN 2017

Le procès-verbal a été approuvé.

II - DECISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
13/09/17	2017-148	Renonciation au droit de préemption sur deux appartements sis 143, rue Emile Zola (lots n°118, 140, 141, 119, 142 et 143).	x	x
13/09/17	2017-149	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 143, rue Emile Zola (lots n°116, 136 et 137).	x	x
21/09/17	2017-150	Passation d'un contrat de cession d'un spectacle intitulé "P'tit bonhomme de chemin" le samedi 4 novembre 2017 par Madame Isabelle Grenier à la bibliothèque municipale.	Association Du souffle au son	622,40 €
25/09/17	2017-151	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 34, avenue du 8 mai 1945.	x	x
25/09/17	2017-152	Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain à bâtir sis 15, avenue de la République.	x	x
29/09/17	2017-153	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 4, allée de la Butte Fleurie	x	x
02/10/17	2017-154	Passation d'un contrat qui annule et remplace le contrat relatif à la maintenance des progiciels ATAL II et e-ATAL.	Société Berger-Levrault	10 166,40 € / an
02/10/17	2017-155	Passation d'un contrat d'emprunt pour le financement partiel du programme d'investissement 2017.	GFI Securities Limited	4 000 000 €
04/10/17	2017-156	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 34, avenue du 8 mai 1945.	x	x
04/10/17	2017-157	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 10, résidence de la Tuilerie	x	x
04/10/17	2017-158	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 27, rue du Docteur Schweitzer.	x	x
04/10/17	2017-159	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 30, avenue de Verdun.	x	x
04/10/17	2017-160	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase Périquoi en vue de l'organisation d'une manifestation de Hip-hop le 19 novembre 2017	Association Urban Talent	x
04/10/17	2017-161	Passation d'une convention de prêt de l'exposition itinérante "Nous, les hommes et les femmes" pour la période du 15 novembre au 8 décembre 2017.	Centre Hubertine Auclert	x

11/10/17	2017-162	Renonciation au droit de préemption urbain sur une appartement sis 4, Noue du Temps des Cerises	x	x
18/07/17	2017-163	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 40, rue Henri Barbusse	x	x
12/10/17	2017-164	Passation d'un contrat de fourniture de cartes professionnelles aux agents de la police municipale.	Imprimerie nationale	132,29 €
16/10/17	2017-165	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 37, rue Henri Barbusse	x	x
17/10/17	2017-166	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase Barbara en vue de l'organisation des ateliers sportifs durant l'année 2017-2018.	Association Gym Suédoise	x
17/10/17	2017-167	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase Pasteur en vue d'organiser des activités et démonstrations de danses folklorique le samedi et un dimanche tous les deux mois durant l'année 2017-2018.	Association AN HADERIEN	x
17/10/17	2017-168	Passation d'une convention de mise à disposition de la salle de boxe du gymnase de la Paix en vue d'organiser des stages sportifs durant l'année 2017-2018.	Association Urban Training System	x
17/10/17	2017-169	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase Barbara en vue d'organiser des entrainements et démonstrations de danse durant l'année 2017-2018.	Association Franco-Portugaise Provincias de Portugal	x
17/10/17	2017-170	Passation d'une convention pour la préparation et la livraison de repas pour les journées pédagogiques des 10 et 17 novembre 2017.	Société SODEXO	817 €
19/10/17	2017-171	Passation d'une convention de mise à disposition et d'utilisation d'un orgue baroque espagnol à l'Eglise saint-Eloi.	L'Art de la Fugue, la Paroisse et l'IEPT	x
20/10/17	2017-172	Renonciation au droit de préemption urbain sur un studio et un emplacement de voiture sis 1 et 1 bis, rue Jean Moulin.	x	x
23/10/17	2017-173	Passation d'une convention de prêt pour le financement partiel du programme d'investissement 2017.	Landsbank Saar	4 000 000 €
24/10/17	2017-174	Approbation de la vente aux enchères de matériels : - Kangoo Express immatriculé DT-888-RM.	x	x
24/10/17	2017-175	Passation d'une convention de mise à disposition des gymnases Pasteur et La Paix en vue de l'organisation des entrainements sportifs durant l'année 2017-2018.	Association Fédération Française du sport au Ministère	x
24/10/17	2017-176	Passation d'un convention de mise à disposition du stade Gaston Roussel en vue de l'organisation activités sportives le vendredi de 14h à 16h durant l'année 2017-2018.	Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires	x
25/10/17	2017-177	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un cellier-séchoir sis 52-82, avenue de la Division Leclerc (lots n°5024 et 5112).	x	x
25/10/17	2017-178	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial et un parking extérieur sis 26-32, rue Henri Barbusse (lots n°1 et 674).	x	x

25/10/17	2017-179	Retirée par la décision n°2017-195 du 3/11/17.	x	x
25/10/17	2017-180	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 3, rue du Professeur Fleming.	x	x
25/10/17	2017-181	Déclaration sans suite du marché n°17019 relatif à la pose, maintenance et dépose des illuminations de Noël.	x	x
25/10/17	2017-182	Passation d'une convention de prêt de l'exposition présentant le travail de Diderot sur l'Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers.	Commune de Saint-Raphaël	x
30/10/17	2017-183	Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis allée Georges Braque (lot n°889).	x	x
30/10/17	2017-184	Passation d'une convention de mise à disposition des gymnases Pasteur et La Paix en vue d'organiser des activités sportives durant l'année 2017-2018.	Association Maîtrise Yoga Respiration Relaxation	x
31/10/17	2017-185	Passation d'une convention de mise à disposition des gymnases Charcot et La Paix en dehors des périodes scolaires afin d'organiser des activités sportives durant l'année 2017-2018.	Association AVARA	x
31/10/17	2017-186	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase Saint-Exupéry afin d'organiser des activités sportives durant l'année 2017-2018.	Association Pencak Silat Panglipur	x
31/10/17	2017-187	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase Barbara afin d'organiser des activités sportives durant l'année 2017-2018.	Association Luv'N'Dance	x
31/10/17	2017-188	Passation d'une convention de mise à disposition des gymnases Barbara et Pasteur en dehors des périodes scolaires afin d'organiser des entraînements et représentations de danse durant l'année 2017-2018.	Association Isannabelle Danse	x
02/11/17	2017-189	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise rue des Oeillets.	x	x
02/11/17	2017-190	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 6, rue des Marronniers.	x	x
02/11/17	2017-191	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 20, rue du Professeur Bergonié.	x	x
02/11/17	2017-192	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 5 à 9, avenue du Parc des Sports et 69-71, boulevard Jean Jaurès (lot n°102).	x	x
02/11/17	2017-193	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, un double parking, une cave et de deux parkings sis 19, avenue de la Liberté	x	x
02/11/17	2017-194	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement avec cellier et un garage sis allée Georges Braque (lots n°723, 726 et 864).	x	x
03/11/17	2017-195	Retrait de la décision n°2017-179 du 25/10/2017.	x	x

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 17018 - Sté HATRA SARL
Intitulé	Elagage et abattage du patrimoine arboré des lieux publics de la ville de Fresnes, hormis les voies publiques
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification reconductible 3 fois
Montant du marché	Montant minimum : 8 400 euros TTC Montant maximum : 39 600 euros TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17036 - Titulaire n° 1 SUZANNE, Titulaire n° 2 NEDROMA, Titulaire n° 3 MARTIN
Intitulé	Mise à disposition de cars avec chauffeur(s) pour transports touristiques, de loisirs, scolaires et extrascolaires
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification reconductible 3 fois
Montant du marché	Montant minimum = 24 000 euros TTC Montant maximum = 60 000 euros TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17040 - Société CIPA Majuscule
Intitulé	Achat et livraison de fournitures parascolaires et artistiques
Durée initiale et reconduction	1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction
Montant du marché	Montant minimum = 30 000 euros TTC Montant maximum = 90 000 euros TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17041 - Compagnie l'Œil Brun
Intitulé	Droit de représentation du spectacle "Les Monstrueuses"
Durée initiale et reconduction	Date de représentation : 16 février 2018
Montant du marché	2110,00 euros TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17043 - ASSOCIATION TRO-HEOL
Intitulé	Droit de représentation du spectacle "Mix Mex"
Durée initiale et reconduction	Date de représentations : 17 et 18 novembre 2017
Montant du marché	6104,23 euros TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17046 - Société AGFA Healthcare France
Intitulé	Fournitures paramédicales, médicales et de radiologie pour le centre municipal de santé et les services de la ville Lot n° 2 : Fournitures de radiologie
Durée initiale et reconduction	De la notification pour une durée d'un an. Reconductible 3 fois par période de 12 mois
Montant du marché	Montant Minimum : 3 600 euros TTC Montant Maximum : 13 200 euros TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17062 - Association Blue Line Productions
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "VOLO"
Durée initiale et reconduction	Date de représentation : 10 février 2018
Montant du marché	3 165 euros TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17063 - Compagnie 14° Toile du Nord
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "KHOLAS"
Durée initiale et reconduction	Date de représentation : le 24 mars 2018
Montant du marché	1 722,40 euros TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17064 - Théâtre de la Jaquerie
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "LE DINER"
Durée initiale et reconduction	Date de représentation : le 16 juin 2018
Montant du marché	4 114,50 euros TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17065 - Le Théâtre du Prisme
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "SIMON LA GADOUILLE"
Durée initiale et reconduction	Dates de représentations : 25 et 26 mai 2018 (3 représentations)
Montant du marché	7 940,28 euros TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17066 - Association DEFRACTO
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "FLAQUE"
Durée initiale et reconduction	Date de représentation : 4 mai 2018 (1 représentation)
Montant du marché	2 922 euros TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17067 - L'EPT Grand Orly Seine Bièvre - La Petite Symphonie
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "LA FLUTE ENCHANTEE DE MOZART"
Durée initiale et reconduction	Date de représentation : 10 novembre 2017
Montant du marché	6 000 euros TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17068 - Le Bloc Opérateur
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "MON TRAITRE"
Durée initiale et reconduction	Date de représentation : 7 avril 2018
Montant du marché	7 008,15 euros TTC

IV - AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES DONNEE AU COMPTABLE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **31 voix pour et 2 abstentions**, de donner au comptable du Trésor public de Fresnes, une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies, pour la durée du mandat sur l'ensemble des titres émis.

V - CREATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE « TERRITOIRE ET METROPOLE DU GRAND PARIS »

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **32 voix pour et 1 abstention**, de créer la commission « Territoire et Métropole du Grand Paris » et a désigné M. Helbling, M. Um, Mme Vala, Mme Brunet-Diné, Mme Gautier-Tironneau, M. Oberhauser, M. Domps, Mme Pradier, M. Quéau, Mme Fournier et M. Vafiadès en qualité de membres de cette commission.

VI - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **24 voix pour et 9 abstentions**, de modifier le règlement intérieur du Conseil municipal pour intégrer la nouvelle commission « Territoire et Métropole du Grand Paris ».

VII - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA MAISON COMMUNE DES ADDICTIONS DES TROUBLES MENTAUX ET DE LA SANTE 94 OUEST

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a désigné, par **27 voix pour et 6 abstentions**, Mme Gautier-Tironneau en qualité de représentant de la Ville au sein de la Maison commune des addictions des troubles mentaux et de la santé 94 ouest.

VIII - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE GESTION DU SYNDICAT D'ACTION FONCIERE DU VAL-DE-MARNE POUR L'OPERATION DE PORTAGE FONCIER DU BATIMENT SIS 1, BOULEVARD JEAN JAURES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à **l'unanimité**, d'approuver le compte-rendu de gestion du SAF 94 de la parcelle cadastrée section Q 102 sise 1, boulevard Jean Jaurès faisant ressortir un solde de 5000 euros en faveur de la Commune.

IX - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ACTION FONCIERE DU VAL-DE-MARNE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **32 voix pour et 1 abstention**, d'approuver la modification des statuts du Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne, résultant de la délibération n° 2017-7 C du 28 juin 2017.

X - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT D'ACTION FONCIERE DU VAL-DE-MARNE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a désigné, par **27 voix pour et 6 abstentions**, M. Doms en qualité de délégué suppléant de la Commune au sein du Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne.

XI - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE POUR L'EXERCICE 2016

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à **l'unanimité**, a pris acte de la communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France pour l'année 2016.

XII - DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a désigné, par **28 voix pour et 6 abstentions**, M. Zakary Nour, en tant que représentant des locataires de résidences raccordées au réseau de géothermie, et M. Bernard Quéau, en tant que représentant des conseillers municipaux, au sein de la commission consultative des services publics locaux.

XIII - PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 19 OCTOBRE 2017

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, a pris acte de la présentation du compte rendu de la réunion du 19 octobre 2017 de la commission consultative des services publics locaux.

XIV - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2016 RELATIF AU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, a pris acte du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2016 relatif à l'exploitation du service public de production et de distribution d'énergie calorifique de la commune de Fresnes.

XV - APPROBATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 32 voix pour et 2 abstentions**, d'approuver les tarifs d'occupation du domaine public communal à compter de ce jour comme suit :

TARIFS CHANTIER			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Dépôt de matériel, matériaux de chantier (ex : aire de stockage de tuyau...)	M ²	Mois	51 €
Aménagement d'installations de chantier (ex : base vie...)	M ²	Mois	30,50 €
Installation de palissades et d'échafaudages	Mètre linéaire	Mois	12,10 €
Installation de palissades et d'échafaudages pour un projet comprenant la création de logements sociaux	Mètre linéaire	Mois	6,10 €
Création de surplombs fixes (ex : balcons...)	M ²	A la création	138 €
Création de surplombs fixes (ex : balcons...) pour un projet comprenant la création de logements sociaux	M ²	A la création	69 €
Stationnement d'engins de chantier (ex : grue, tractopelle...)	unité	Jour	41 €
Installation de bulles de vente	M ²	Mois	34 €

TARIFS VOIRIE			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Réservation de 2 emplacements de stationnement pour déménagement	2 emplacements	Jour	20,50 €
Réservation d'1 emplacement supplémentaire	1 emplacement	Jour	10,50 €
Réservation de 2 emplacements de stationnement pour déménagement résultant d'une opération de rénovation urbaine engagée par un bailleur social	2 emplacements	jour	10 €
Réservation d'1 emplacement supplémentaire pour déménagement résultant d'une opération de rénovation urbaine engagée par un bailleur social	1 emplacement	Jour	5 €

TARIFS COMMERCE			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Terrasses	M ²	An	51 €
Extensions de commerces sur trottoir	unité	An	25,50 €
Etalages commerciaux	M ²	An	61 €
Commerces ambulants	1 installation / semaine	An	889,50 €
Commerces ambulants	2 installations / semaine	An	1 787,50 €
Commerces ambulants	3 installations / semaine	An	2 546 €
Commerces ambulants	4 installations et plus / semaine	An	3 183 €
TARIFS EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Cirques	Forfait	Jour	153 €
Installations foraines	M ²	Jour	127,50 €
Emplacement de ventes au déballage (brocante, vide-grenier, braderie...)	Mètre linéaire	Jour	10,50 €
Emplacement de ventes au déballage organisé par un conseil de quartier (brocante, vide-grenier, braderie...)	Mètre linéaire	Jour	5,10 €
Emplacement pour les manifestations village gourmand, et marché de Noël	Mètre linéaire	Jour	21,50 €
Marionnettes	Forfait	Jour	65,50 €
TARIFS SPECIFIQUES			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Local RATP boulevard Pasteur	M ²	Mois	6,50 €
Tournage film	Forfait	Demi-journée	386,50 €

XVI - INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE REGIE PUBLICITAIRE SUR DES VEHICULES UTILITAIRES MIS A DISPOSITION DE LA VILLE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **32 voix pour et 2 abstentions**, a pris acte du lancement d'une consultation auprès de sociétés offrant le type de prestation dit « de régie publicitaire ».

XVII - AVIS SUR LE BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DU VAL DE BIEVRE 2015-2020 – ANNEE 2016

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'**unanimité**, a pris acte du bilan de la mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020 du Val de Bièvre, pour l'année 2016.

XVIII - APPROBATION DU BAREME DE CLASSEMENT DES FAMILLES A COMPTER DE L'ANNÉE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver le barème de classement des familles à compter de l'année 2018 défini comme suit :

Ressources mensuelles du foyer après abattements éventuels		Classement des familles dans les tranches du barème									
N° des tranches	Montant par tranches De à	Célibataire	Couple sans enfant	Parent isolé et couple							
				Nombre de personnes à charge							
				1	2	3	4	5	6	7	8
12	Au-delà de 6 427,51 €						7	6	5	4	3
11	5 058,01 - 6 427,50 €		⑦			7	6	5	4	3	2
10	3 995,01 - 5 058 €				7	6	5	4	3	2	1
9	3 157,01 - 3 995 €			7	6	5	4	3	2	1	
8	2 501,01 - 3 157 €		7	6	5	4	3	2	1		
7	2 025,51 - 2 501 €	7	6	5	4	3	2	1			
6	1 618,01 - 2 025,50 €	6	5	4	3	2	1				
5	1 324,01 - 1 618 €	5	4	3	2	1					
4	1 064,01 - 1 324 €	4	3	2	1			①			
3	894,01 - 1 064 €	3	2	1							
2	746,01 - 894 €	2	1								
1	Inférieur à 746 €	1									

Et de dire que les abattements suivants seront appliqués : Pour les locataires : montant du loyer, sans les charges, plafonné à 759 euros. Pour les familles en accession à la propriété : montant des intérêts des emprunts souscrits pour le financement de l'habitation principale, correspondant à la mensualité du mois de janvier de l'année du barème, plafonné à 759 euros. Aucun abattement n'est accordé pour les propriétaires n'ayant pas de remboursement d'emprunts pour l'acquisition de leur habitation principale, de même que pour les familles hébergées et celles bénéficiant d'un logement de fonction. Personnes soumises à une obligation alimentaire : montant de la pension versée.

XIX - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES ETABLISSEMENTS NAUTIQUES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la convention de mise à disposition des établissements nautiques l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre fixant les clauses et les conditions de la mise à disposition de la piscine pour les activités multisports municipales et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

XX - AFFILIATION DE LA COMMUNE A L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE DU VAL-DE-MARNE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver l'affiliation de la commune à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré du Val de Marne pour l'année scolaire 2017/2018 et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

XXI - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE ENTRE LA VILLE ET LE THEATRE DE RUNGIS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la convention de partenariat conclue entre la ville de Fresnes et le théâtre de Rungis et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

XXII - REVISION DES TARIFS POUR LES CONSULTATIONS HORS NOMENCLATURE ET LES BOISSONS CHAUDES DU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 28 voix pour et 6 abstentions**, d'approuver les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018 pour les consultations hors nomenclature comme suit :

	Tarifs 2018	
	Tarifs 100%	Non imposable Fresnois 50%
Pedicurie	25 €	12,50 €
Psychologie	25 €	12,50 €
osteopathie	45 €	22,50 €
Holter tensionnel	25 €	12,50 €

Et de fixer le tarif applicable au 1^{er} janvier 2018 aux boissons chaudes du distributeur automatique du centre municipal de santé à 0,60 centimes.

La séance est levée à vingt-et-une heures et vingt-deux minutes.

Fresnes, le 14 NOV 2017



Madame
Marie CHAVANON

Marie Chavanon

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2017

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné (à partir du point 13), M. Josselin Aubry (sauf point 21), Mme Annette Perthuis, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Bruno Khélifi, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, M. Richard Doms, Mme Claire Lefévre, M. Philippe Lecomte, Mme Bent Nebi Adda, Mme Muriel Ethève, Mme Evelyne Fournier, M. Denis Helbling (sauf point 23), M. Régis Oberhauser, M. Philippe Vafiadès (sauf point 31), Mme Tiphaine Husson, Mme Françoise Labbé, Mme Frédérique Pradier, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, Mme Sandrine Aubert, et M. Renaud Leplat - conseillers.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Jacques Bridey représenté par Madame Evelyne Fournier
Madame Laurinda Da Silva représentée par Monsieur Philippe Vafiadès
Madame Joanna Daquo représentée par Madame Brigitte Gautier-Tironneau
Madame Camille Dubarry-Barbe représentée par Frédérique Pradier
Monsieur Kaddour Métir représenté par Monsieur Josselin Aubry

Etaient Absents :

Madame Sabine Brunet-Diné (jusqu'au point 12)
Monsieur Georges Kibong-Amira

Monsieur Philippe Lecomte est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Mme Chavanon, Maire qui informe l'assemblée d'un ajout n°33 à l'ordre du jour du Conseil municipal concernant la demande de garantie d'emprunt par la société Immobilière 3F pour la construction de 44 logements locatifs intermédiaires sis rue du Docteur Charcot.

I- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 28 SEPTEMBRE ET 9 NOVEMBRE 2017

Les procès-verbaux ont été approuvés.

II - DECISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
09/11/17	2017-196	Renonciation au droit de préemption sur une maison d'habitation sise 2, rue du Professeur Fleming.	x	x
14/11/17	2017-197	Passation d'une convention de mise à disposition de la Maison des projets le 15 novembre 2017 de 9h à 20h en vue de la présentation d'un projet des étudiants.	Ecole nationale d'architecture de Paris La Villette	x
14/11/17	2017-198	Abonnement de la Commune à la base de données juridiques et portail d'information juridique Lexis 360 Public.	Société Lexis Nexis	7 020 € / an
20/11/17	2017-199	Passation d'un contrat de mise à disposition d'un box sis 5, rue de la Butte.	Société Locakase	424,40 € / mois
21/11/17	2017-200	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 25, avenue de Verdun.	x	x
21/11/17	2017-201	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 37, rue Henri Barbusse	x	x
21/11/17	2017-202	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un parking sis 2, Villa des Basses Folies (lots n°42 et 68).	x	x
21/11/17	2017-203	Passation d'un contrat de maintenance des logiciels Adagio V5, Melodie V5, Alto V5, Alto Guichet, Maestro V5, Soprano V5 AE/GR et Ibemol.	Société Arpège	6 522,06 € / an
21/11/17	2017-204	Passation d'un contrat pour l'abonnement et la maintenance du produit Espace Famille.	Société Arpège	11 725,69 € / an
21/11/17	2017-205	Passation d'un contrat pour le produit Arpège diffusion.	Société Arpège	3 917,61 € / an
21/11/17	2017-206	Passation d'un contrat pour la maintenance des logiciels Concerto V5, Module de pointage, Interface comptable et Interface Sepa.	Société Arpège	9 780,06 € / an
24/11/17	2017-207	Passation d'une convention de mise à disposition le 7 décembre 2017 de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement départemental du Val-de-Bièvre, sis à Fresnes.	EPT Grand Orly Seine Bièvre	x

24/11/17	2017-208	Passation d'une convention pour l'organisation de l'évènement "Instantanés Arcadi" qui se déroulera le 7 décembre 2017 à la Grange Dîmière - Théâtre de Fresnes.	Association Festi' ValdeMarne	x
24/11/17	2017-209	Renonciation au droit de préemption urbain sur deux maisons d'habitation sises 9, rue de la Source.	x	x
28/11/17	2017-210	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase Pasteur afin d'organiser des activités sportives le vendredi du 6 novembre 2017 au 8 juillet 2018.	ADEPD	x
28/11/17	2017-211	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase Charcot afin d'organiser des compétitions de tir à l'arc le 20 décembre 2017 et le 11 avril 2018.	Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)	x
28/11/17	2017-212	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase Périquoi afin d'organiser une battle de danse le 19 novembre 2017.	Association Urban Talent	x
28/11/17	2017-213	Déclaration sans suite du marché n°17016 relatif au remplacement du revêtement de sol de la bibliothèque municipale Gabriel Bourdin.	x	x
28/11/17	2017-214	Autorisation d'occupation de dépendances du domaine public du sentier piétonnier situé devant l'école Barbara le mercredi 13 décembre 2017 de 12h à 13h et le vendredi 15 décembre 2017 de 15h30 à 18h30 afin d'installer un stand de vente de livres en vue de récolter des fonds pour la coopérative scolaire.	Association AACTIF Education	x
29/11/17	2017-215	Passation d'un contrat pour des prestations de formation 1er secours - prévention "apprendre à porter secours" à destinations des élèves d'écoles élémentaires.	Société B&C Secours	5 064 €
04/12/17	2017-216	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 9 bis, rue Auguste Daix.	x	x
04/12/17	2017-217	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 25 bis, avenue du 8 Mai 1945.	x	x
04/12/17	2017-218	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 1, rue des Jacinthes.	x	x
04/12/17	2017-219	Passation d'une convention pour la mise à disposition du gymnase La Paix pour l'organisation d'une assemblée générale le 11 avril 2018 de 17h à 23h.	Le Cabinet Le Terroir	x
04/12/17	2017-220	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase de la Paix afin d'organiser une manifestation sportive le 3 décembre 2017 de 8h à 22h.	La ligue Ile-de-France de Badminton	x
06/12/17	2017-221	Passation d'un contrat de cession de spectacle intitulé "Même pas peur et Sweet tracteur" les vendredi 15 décembre 2017 à 11h et à 14h et samedi 16 décembre 2017 à 17h30 à la bibliothèque municipale.	Association C'est-A-Dire	x
07/12/17	2017-222	Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain à bâtir et droits à construire sis 29-31, rue de Montjean.	x	x

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 17032 - Société LEGALLAIS
Intitulé	Fourniture de quincaillerie
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification (le 31/10/2017) reconductible 3 fois
Montant du marché	Montant minimum annuel : 10 000 euros H.T. Montant maximum annuel : 35 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17033 - Société TOLLENS
Intitulé	Fourniture de peinture, vitrerie, revêtement mural, sol souple
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification (le 14/11/2017) reconductible 3 fois
Montant du marché	Montant minimum annuel : 6 000 euros H.T. Montant maximum annuel : 16 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17045 - Société MEDIVIE
Intitulé	Fournitures paramédicales et médicales
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification (le 08/11/2017) reconductible 3 fois
Montant du marché	Montant minimum annuel = 3 000 euros H.T. Montant maximum annuel = 11 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17049 - Société SIDER
Intitulé	Fournitures de sanitaires (évier, robinetterie...) pour travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux dans le cadre de l'ADAP
Durée initiale et reconduction	4 ans à compter du 21/11/2017
Montant du marché	100 000 euros hors taxes pour la durée du marché

N° Marché - Titulaire	N° 17051 - Société 5M SERVICES
Intitulé	Maintenance et mise aux normes accessibilité des ascenseurs, monte-charges et élévateurs des bâtiments de la ville et du syndicat
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 1er/12/2017 reconductible 2 fois
Montant du marché	Montant maximum annuel : 65 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17069 - NACH VANVAN DANCE COMPAGNY
Intitulé	Convention de résidence pour spectacle "Cellule"
Durée initiale et reconduction	Date de représentation : 13 avril 2018
Montant du marché	2 500 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17070 - L'ATELIER DU PELICAN
Intitulé	Contrat de cession du spectacle " Léonide"
Durée initiale et reconduction	Date de représentation : 1er juin 2018
Montant du marché	1 400 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17072 - ASSOCIATION LES ANGES AUX PLAFONDS
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "Du rêve que fut ma vie"
Durée initiale et reconduction	Date de représentation : 25 novembre 2017
Montant du marché	2 124,80 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17073 - COMPAGNIE DES ARPEUTEURS DE L'INVISIBLE
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "Jamais, jamais"
Durée initiale et reconduction	Dates des représentations : deux le 12/01/2018 et une le 13/01/2018
Montant du marché	10 702,30 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17074 - Société CORILUS-INFOSANTE
Intitulé	Acquisition logiciel dossier médical informatisé (pour le CMS)
Durée initiale et reconduction	Du 20 novembre 2017 jusqu'à la fin de l'installation courant 1er trimestre 2018
Montant du marché	13 702,04 euros H.T. pour la première année, hors maintenance

N° Marché - Titulaire	N° 17075 - COMPAGNIE LES FILLES DE SIMONE
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "C'est un peu compliqué d'être l'origine du Monde"
Durée initiale et reconduction	Date de représentation : 27 janvier 2018
Montant du marché	2 900 euros H.T.

IV - EXERCICE 2017 – PRODUITS IRRECOUVRABLES – DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 5 721,60 euros et qui représentent des recouvrements dus par divers créanciers ou diverses écritures non régularisées.

V - EXERCICE 2017 – RESTES A RECOUVRER – CREANCES ETEINTES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de mandater 55 créances qui ne peuvent être recouverts et qui sont rattachés aux exercices 2001 à 2016, en raison de décisions juridiques extérieures définitives, qui s'élèvent à un montant total de 74 378,40 euros.

VI - EXERCICE 2018 – AUTORISATION PREALABLE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du BP 2018 sur la base des affectations présentées pour un montant total de 479 000 euros.

VII - VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTIONS A CERTAINS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe du versement d'acomptes de subvention à valoir sur l'exercice 2018 aux organismes et associations sus-désignés dans les conditions précitées, dès le mois de janvier 2018.

VIII - EXERCICE 2017 – REAJUSTEMENT ET OUVERTURE DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la décision modificative n°1 pour l'exercice 2017 telle qu'elle lui est présentée.

IX - APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PRET PASSE ENTRE LE GROUPE ACTION LOGEMENT - RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 134 LOGEMENTS SIS Z.A.C LA CERISAIE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 25 voix pour, 7 contre et 1 abstention**, de donner sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 410 355 euros, à souscrire par le groupe Action Logement-Résidences sociales de France auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°72466 et ce jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie et notamment la convention qui sera passée entre la Commune et l'organisme garanti.

X - APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE POUR LE PRET CONTRACTE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES AUPRES DE LA SAAR LB POUR LE FINANCEMENT D'UNE PARTIE DES ACQUISITIONS FONCIERES ET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'OPERATION Z.A.C CHARCOT-ZOLA

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de donner sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 500 000 euros, à souscrire par la SEMAF, l'emprunteur, auprès du Crédit Coopératif, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°18501 et ce jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie.

XI - APPROBATION DU RAPPORT 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 10 octobre 2017.

XII - APPROBATION DE LA CESSION DE DIVERS MATERIELS.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de céder le bien automobile « Peugeot 508 Féline » et au prix de au prix de 11 423 euros.

XIII - CREATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC APPLICABLE AUX PANNEAUX PUBLICITAIRES A COMPTER DE L'ANNEE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **par 20 voix pour et 14 contre**, la création d'un tarif de 34 € / mètre linéaire / mois relatif aux occupations du domaine public communal par des panneaux publicitaires à compter de l'année 2018.

XIV - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEMANDES DE DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a émis, **par 25 voix pour, 9 contre**, un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail, toutes branches d'activité confondues, dans la limite de 5 dimanches pour l'année 2018

XV - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE POUR L'EXERCICE 2017

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte, **à l'unanimité**, de la communication du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2016.

XVI - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION POUR L'EXERCICE 2016

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte, **à l'unanimité**, de la communication du rapport d'activité du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication pour l'année 2016.

XVII - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE ACTION D'INSERTION ET DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION CONFLUENCES CHANTIER D'INSERTION (CI)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention relative à la mise en place d'une action d'insertion et de qualification professionnelle entre la ville de Fresnes et l'association Confluences CI, dans le cadre d'un chantier d'insertion et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

XVIII - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, L'ETAT, LA DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS ET LE CENTRE PENITENTIAIRE DE FRESNES RELATIVE AU DEPORT PARTIEL D'IMAGES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 22 voix pour et 12 abstentions**, d'approuver la convention de partenariat entre la Ville, l'Etat, la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris et le centre pénitentiaire de Fresnes et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

XIX - REGLES D'USAGES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION DE LA VILLE DE FRESNES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 22 voix pour et 12 abstentions**, d'approuver les règles d'usages relatives au fonctionnement du dispositif de vidéo protection de la ville de Fresnes.

XX - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DES ELUS MEMBRES DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES POUR L'EXERCICE 2016

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 27 voix pour et 7 abstentions**, d'approuver le rapport des élus membres du Conseil d'administration de la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes pour l'exercice 2016.

XXI - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE DE LA Z.A.C CHARCOT-ZOLA POUR L'EXERCICE 2016

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 27 voix pour et 5 abstentions**, d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité 2016 de la Z.A.C Charcot-Zola portant sur l'exécution du dossier de création-réalisation de la zone d'aménagement concerté Charcot-Zola, objet de la convention de concession d'aménagement passé entre la commune de Fresnes et la SEMAF.

XXII - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE DE LA Z.A.C CERISAIE SUD POUR L'EXERCICE 2016

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 27 voix pour et 7 abstentions**, d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité de la Z.A.C Cerisaie pour l'exercice 2016.

XXIII - AVIS SUR LE PROJET DE CESSION DE DIX LOCAUX COMMERCIAUX PAR VALOPHIS HABITAT

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a émis, **par 30 voix pour, 1 contre et 2 abstentions**, un avis **défavorable** à la cession par Valophis Habitat de dix locaux commerciaux situés Place de l'Eglise et rue Maurice Ténine d'une surface totale de 1 304 m² au profit de la société PP Invest au prix global de 2 450 000 euros hors T.V.A.

XXIV - APPROBATION DES TARIFS POUR LE RESTAURANT COMMUNAL A COMPTER DE L'ANNÉE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver les tarifs du restaurant communal à compter du 1^{er} janvier 2018.

XXV - APPROBATION DES REDEVANCES DES CONCESSIONS FUNERAIRES ET DES TAXES FUNERAIRES A COMPTER DE L'ANNEE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 33 voix pour et 1 contre**, d'approuver les tarifs des concessions funéraires et des taxes funéraires à compter de l'année 2018 comme suit :

Taxes funéraires

- taxe d'inhumation	54,00 €
- taxe de convoi	67,50 €
- taxe de dispersion de cendres.....	54,00 €
- taxe de caveau provisoire (premier mois)	50,50 €
. par jour supplémentaire	3,50 €

Concessions de terrain

concession décennale pour enfant	101,00 €
concession trentenaire pour enfant	439,00 €

concession cinquantenaire pour enfant	1 050,00 €
concession décennale	221,00 €
concession trentenaire	887,00 €
concession cinquantenaire	2 122,00 €

Concessions de cases de columbarium

- concession décennale	416,00 €
- concession trentenaire	1 040,00 €

XXVI - APPROBATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DES MARCHES NORD ET SUD A COMPTER DE L'ANNEE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 33 voix pour et 1 contre**, d'approuver les tarifs des droits de place à partir de l'année 2018 définis comme suit :

Pour le marché de l'avenue Paul Vaillant Couturier :

A couvert :

. première place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteau	2,50 €
. seconde place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteau	3,35 €
. progression par place supplémentaire	0,70 €

A découvert :

. mètre linéaire, sans matériel	1,25 €
---------------------------------------	--------

Suppléments :

. table supplémentaire ou de retour	0,85 €
. place d'angle	1,25 €
. droit de déchargement par véhicule	0,85 €

- Pour le marché de la rue Hélène Boucher :

A couvert :

. première place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteau	2,30 €
. seconde place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteau	3,05 €
. progression par place supplémentaire	0,65 €

A découvert :

. mètre linéaire, sans matériel	1,15 €
---------------------------------------	--------

Suppléments :

. table supplémentaire ou de retour	0,78 €
. place d'angle	1,15 €
. droit de déchargement par véhicule	0,78 €
. taxe additionnelle de promotion	2,30 €

XXVII - APPROBATION DU TARIF D'OCCUPATION DES GYMNASES DE LA PAIX ET PIERRE PERIQUOI A COMPTER DE L'ANNEE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 33 voix pour et 1 contre**, de fixer les tarifs d'occupation des gymnases de la Paix et Pierre Périquoi, à 555 euros par jour d'occupation, de maintenir le montant du dépôt de garantie, fixé à 250 euros, de n'appliquer ce tarif qu'aux personnes morales de droit privé, à l'exception des associations fresnoises à but non lucratif, de facturer aux bénéficiaires les coûts en personnels dans les cas où l'intervention des services municipaux serait requise pour l'aménagement des lieux, calculés sur la base des heures effectuées et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer toute convention à intervenir pour l'occupation des gymnases.

XXVIII - APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES A COMPTER DE L'ANNEE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 33 voix pour et 1 contre**, de fixer les tarifs des locations de salles municipales à partir de l'année 2018 définis comme suit :

- Personnes morales de droit privé, sauf associations fresnoises à but non lucratif :	
. salles de réunion du centre d'animation Henri Thellier	122,00 €
. salle polyvalente de la maison de quartier Aimé Césaire	192,00 €
. salle polyvalente du centre d'animation Henri Thellier	192,00 €
. Grange dimière de la ferme de Cottinville.....	405,00 €
- Particuliers fresnois à l'occasion de fêtes à caractère familiale :	
. salle polyvalente du centre d'animation Henri Thellier	267,00 €
- Personnel communal et agents retraités de la Ville :	
. salle polyvalente du centre d'animation Henri Thellier	133,50 €

Dépôt de garantie : 250 euros,

XXIX - CLASSES DE DECOUVERTE - PARTICIPATION DES FAMILLES A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 26 voix pour, 7 contre et 1 abstention**, de fixer, à compter de l'année scolaire 2017- 2018, les participations des familles seront appliquées comme suit :

TRANCHE	PARTICIPATION DES FAMILLES
7	260,00 €
6	224,00 €
5	177,50 €
4	130,00 €
3	95,00 €
2	67,50 €
1	52,50 €

Et de dire que pour les enfants résidants hors Fresnes et scolarisés en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) après calcul du quotient familial, celui-ci est appliqué à la famille et, le cas échéant le différentiel par rapport à la tranche 7 est facturé à la collectivité de résidence desdits enfants.

XXX - PERSONNEL COMMUNAL – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2016

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte, **à l'unanimité**, du rapport d'activités des services communaux pour l'année 2016.

XXXI - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET DE CATEGORIE A AU POLE MOYENS GENERAUX ET URBANISME RATTACHE A LA DIRECTION GENERALE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 28 voix pour et 4 contre** de créer la création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie A, à compter du 1er janvier 2018, qui pourrait être pourvu par un agent contractuel conformément à la réglementation.

XXXII - PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION D'ADHESION POUR LE SERVICE D'ASSISTANTE SOCIALE POUR LE PERSONNEL

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la convention d'adhésion pour le service d'assistante sociale pour le personnel entre la Ville et l'Etablissement public territorial et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

XXXIII - APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PRET PASSE ENTRE LE GROUPE IMMOBILIERE 3F ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 44 LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES SIS RUE DU DOCTEUR CHARCOT

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de donner sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 700 000 euros, souscrit par Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°65490 et ce jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie et notamment la convention qui sera passée entre la Commune et l'organisme garanti.

La séance est levée à vingt-deux heures et vingt-et-une minute.

Fresnes, le 28 DEC 2017

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

La Maire,
Marie CHAVANON



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.